



LE SPORT ET LA FRANCOPHONIE

Présenté par M. PHILIPPE MOUILLER
SENATEUR (FRANCE)

Rapporteur

OTTAWA (Canada) | 24 -25 avril 2023

SOMMAIRE

1	Contexte.....	4
2	Objectifs et méthodologie.....	5
3	La Francophonie au service du sport.....	7
3.1	Le sport et la Francophonie : de nombreuses valeurs en partage	7
3.2	Le sport, au cœur des Objectifs de développement durable (ODD).....	8
3.3	Le sport, un vecteur d'inclusion sociale	8
3.3.1	L'égalité hommes-femmes	8
3.3.2	La lutte contre les discriminations.....	10
3.3.2.1	Le handicap	10
3.3.2.2	L'orientation sexuelle.....	11
3.3.3	L'éducation citoyenne et l'intégration économique et sociale de la jeunesse	12
3.3.1	Les limites de l'inclusion sociale par le sport.....	15
3.4	Le sport, un outil de prévention des conflits, de réconciliation et de consolidation de la paix	16
3.5	Le sport, un puissant levier pour le développement économique.....	18
3.6	Le sport, péril pour l'environnement ou moteur de la transition écologique ?.....	20
3.7	La Francophonie, protectrice des valeurs du sport.....	22
4	Une diversité d'acteurs et d'initiatives qui gagneraient à être mieux coordonnés	23
4.1	Les acteurs institutionnels nationaux.....	23
4.1.1	Les États et gouvernements	23
4.1.2	Les collectivités territoriales.....	26
4.2	Les organisations internationales	28
4.2.1	l'Unesco.....	28
4.2.2	La CONFEJES	29
4.2.3	Les organisations régionales.....	30
4.2.3.1	L'Union africaine	30
4.2.3.2	L'Union européenne.....	31
4.3	Le Mouvement olympique	31
4.3.1	Le Comité international olympique (CIO)	31
4.3.2	Les comités nationaux olympiques (CNO)	32
4.3.3	Les fédérations sportives nationales	33
4.3.4	Les clubs sportifs et leurs fondations	35

4.3.5	Les sportifs	35
4.4	Les acteurs privés	36
4.4.1	Les entreprises	36
4.4.2	Les associations	37
5	Le sport peut contribuer au rayonnement de la langue française	37
5.1	Le français, langue officielle olympique	37
5.1.1	Les Grands Témoins de la Francophonie	38
5.1.2	Les Jeux de la Francophonie	39
5.2	Le sport, un vecteur d'influence	41
6	Les recommandations	45
7	Conclusion.....	47
8	Annexe I – Principaux grands événement sportifs internationaux (GESI) organisés entre 2022 et 2027 dans des États ou territoires de la Francophonie	49
9	Annexe II – Questionnaire « Sport et Francophonie » de la section française	50
10	Annexe III : projet de résolution sur le sport et la Francophonie proposé par la section française	54

LE SPORT ET LA FRANCOPHONIE

1 CONTEXTE

La pandémie liée à la Covid-19 a rappelé, avec brutalité, les bienfaits de la pratique d'une activité physique et sportive sur la qualité de vie, le bien-être et la santé. Le sport est même apparu pour certains comme un besoin de première nécessité.

Pourtant, les autorités du monde entier l'ont au départ considéré comme un service non-essentiel, Le sport a d'abord été perçu comme un facteur de risque dans le dispositif de « distanciation sociale » exigé pour endiguer la progression du virus.

Or, au-delà de ses effets positifs sur l'esprit et le corps, la crise sanitaire a rapidement mis en lumière la dimension économique, culturelle, éducative et sociale du sport.

En effet, cette crise sanitaire inédite a révélé la vulnérabilité du modèle sportif : la suspension, puis la reprise très progressive de toutes les activités et événements sportifs ont eu des conséquences précoces et durables qui ont motivé le déploiement d'un soutien économique d'une envergure sans précédent.

Le français et la francophonie ont joué un rôle de premier plan dans l'organisation et le développement du sport au niveau international, en particulier au sein de l'Olympisme. Rappelons que c'est un français, Pierre de Coubertin, qui fut à l'origine de la création du Comité international Olympique et que le français est, avec l'anglais, l'une des deux langues officielles de l'olympisme.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été qui doivent se tenir à Paris en 2024 seront les premiers à être organisés dans un pays francophone depuis les Jeux d'hiver de Vancouver en 2010 et les Jeux d'été de Montréal en 1976. Mais d'autres pays et territoires francophones, en Afrique, en Asie, en Amérique, en Europe et dans le Pacifique vont accueillir prochainement de grands événements sportifs internationaux, qu'il s'agisse par exemple de l'Algérie, où se sont déroulés l'été dernier, les XIX^{ème} Jeux Méditerranéens, ou du Sénégal dont la candidature a été retenue pour l'organisation des Jeux Olympiques de la jeunesse d'été en 2026.

Ces différentes compétitions sont autant d'occasions de redorer le blason de la francophonie sportive que d'aucuns ont pu juger terni. Rappelons qu'en 2019 l'annonce par le gouvernement du Nouveau-Brunswick qu'il renonçait à l'organisation des Jeux de la Francophonie 2021 pour des raisons matérielles, a en effet créé une onde de choc et a pu être perçue comme un symbole de l'affaiblissement d'une francophonie sportive gravement menacée.

Mais ces événements sont également et avant tout de formidables leviers de développement social, culturel et économique pour les populations et les territoires qui les accueillent.

Car si ces événements mettent aux prises les meilleurs athlètes de haut niveau, ils nous concernent tous, que l'on soit sportif professionnel, amateur ou simple sportif du dimanche, en plaçant le sport au cœur des sociétés et des politiques publiques.

Or, le sport est un langage universel : il peut être pratiqué à tout âge, transcende les religions, les origines ou les conditions sociales. Le développement du handisport, du sport adapté, le rend désormais accessible aux personnes en situation de handicap physique ou mental. Il partage avec la Francophonie de nombreuses valeurs : comme elle, il a le pouvoir d'offrir un cadre commun de valeurs telles que la paix, la solidarité, l'égalité, et le respect des différences, appuyer l'éducation et la formation, et enfin promouvoir la coopération économique au service du développement durable.

En effet, le sport ne saurait être réduit ni à une pratique physique ni à un simple divertissement. Il est aussi une activité de santé, un mode de formation, un espace de compétition, un marché économique, un moyen d'aménagement du territoire, un instrument de mobilisation pour un espace francophone qui compte plus de 300 millions d'hommes et de femmes répartis sur cinq continents.

Fédérateur et vecteur d'inclusion, le sport qu'il soit professionnel ou amateur, doit être pensé comme un outil au service d'objectifs plus larges de développement. Aussi le sport est-il cité dans l'Agenda 2030 pour le développement durable : il contribue à la paix, à l'autonomisation des femmes et des jeunes ainsi qu'à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en matière de santé, d'éducation et de cohésion sociale.

2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Le présent rapport poursuit un triple objectif :

- établir un état des lieux de la diversité des acteurs impliqués dans le sport et la Francophonie, et mieux comprendre leur articulation,
- expliquer comment la Francophonie peut, à travers le sport, avec lequel il partage nombre de valeurs, être un formidable vecteur d'inclusion sociale et d'éducation, une arme puissante contre les discriminations et les inégalités,
- étudier comment le sport, notamment à travers les grands événements sportifs internationaux, peut servir au mieux la promotion et la valorisation de la langue française et des valeurs de la Francophonie.

Jusqu'alors, le thème du sport et de la Francophonie n'avait pas encore été exploré par la CECAC et n'a fait l'objet d'un nombre limité de publications et de recherches.

Pour préparer ce rapport, la consultation des travaux des acteurs de la Francophonie s'est avérée précieuse : qu'il s'agisse de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFEJES), de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), mais aussi l'Association internationale des maires francophones (AIMF) dont le remarquable travail de documentation doit être salué, ou des Grands Témoins de la Francophonie dont les rapports sont des sources précieuses d'information sur ce sujet.

Ces lectures ont conduit votre rapporteur à entendre plusieurs acteurs français, mais aussi allemand, libanais ou malgache sur ce sujet, parmi lesquels :

- M. Denis MASSÉGLIA, ancien secrétaire général de l'AFCNO, l'Association francophone de comités nationaux olympiques,
- Mme Rose RAKOTOZAFY, athlète malgache, médaillée d'or aux 110 mètres de haies aux championnats d'Afrique de 2002 et 2004, première femme à avoir été élue présidente mondiale du CIGEPS - le Comité intergouvernemental de l'éducation physique et sportive - au sein de l'UNESCO,

- M. Philippe MÜLLER-WIRTH, responsable des sports au sein de la section de la jeunesse et des sports de l'UNESCO,

- M. Michel CADOT, délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,
- M. Zeina MINA, athlète libanaise qui a représenté son pays aux Jeux Olympiques de Los Angeles, désormais directrice générale du Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF),
- M. Jean-Pierre RAFFARIN, Grand témoin de la Francophonie des Jeux Olympiques de Pékin 2008.

Ces lectures et ces auditions ont permis de constater la richesse de ce sujet et des problématiques qu'il soulève, le foisonnement des initiatives qui relèvent de ce thème, et la diversité des acteurs mobilisés, qu'ils soient publics nationaux (État, collectivités locales...) ou internationaux (UNESCO, instances de la Francophonie...) ou encore privés (fédérations sportives, associations, fondations, entreprises ou sportifs...).

Il s'est aussi avéré que les informations sur ce sujet étaient souvent éparses et lacunaires. Ce rapport était donc l'occasion de mettre en commun les bonnes pratiques et les exemples de réussite recensés dans chacun de nos territoires, afin de pouvoir les mutualiser et nous en inspirer.

Dans un second temps, un questionnaire, présenté lors de la réunion de la CECAC organisée à Bruxelles le 28 juin 2021, a été adressé à l'ensemble des sections de l'APF le 20 août 2021¹. Le présent rapport a été enrichi les réponses apportées par douze de ces sections.

3 LA FRANCOPHONIE AU SERVICE DU SPORT

3.1 LE SPORT ET LA FRANCOPHONIE : DE NOMBREUSES VALEURS EN PARTAGE

Le sport est un langage universel. L'écrivain Jean Giraudoux le résumait parfaitement en disant qu'il était « *l'espéranto des races* ».

En effet, le sport fait souvent fi des religions (comme en témoigne le Nejme Sporting Club, club de football multiconfessionnel plusieurs fois champion du Liban), des origines (que symbolise la victoire de l'athlète noir Jesse Owens qui défia Hitler) ou des conditions sociales (rappelons, par exemple, que l'international de football Georges Weah est né dans un bidonville du Libéria) et peut ainsi contribuer ainsi à promouvoir maintenir ou restaurer la paix (le défilé conjoint des deux délégations de Corées du Nord et du Sud aux derniers Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang en est l'illustration).

Tout d'abord, il peut être pratiqué tout au long de la vie. L'exemple du cycliste français Robert Marchand, détenteur du record du monde de l'heure des plus de 100 ans suffit à le prouver. Grâce à son immense pouvoir d'attraction sur les jeunes, il est un outil irremplaçable pour les mobiliser, les aider à se développer et à se dépasser.

La récente dégradation de la situation sanitaire mondiale a contribué à mettre en lumière le rôle positif du sport. En effet, la pandémie liée à la covid-19, dont la jeunesse a subi et continue de subir les effets néfastes, notamment dans le domaine de l'éducation – comme l'a brillamment montré notre collègue suisse Mathias Reynard dans son [rapport sur l'enseignement en situations de crise](#) – a montré « en creux » combien la pratique sportive

¹ Les sections avaient jusqu'au 21 janvier 2022 pour le compléter.

dont de nombreux jeunes ont été privés depuis 2020 pouvait être salubre.

Ces dernières décennies, des catégories de population qui en étaient exclues, à commencer par les femmes, ont pu s'adonner à une pratique sportive, qu'elle soit amateur ou de haut niveau.

Enfin le développement du handisport, du sport adapté, le rend désormais accessible aux personnes en situation de handicap physique ou mental, et a même donné lieu à l'invention de nouveaux sports et d'infrastructures aménagées pour le pratiquer. En témoigne, par exemple, le cécifoot un handisport adapté aux déficients visuels, joué à cinq sur un terrain spécial, avec un ballon qui émet un son en roulant.

En conclusion, sport et Francophonie partagent de nombreuses valeurs. Il suffit pour s'en convaincre comparer les objectifs mentionnés dans la Charte de la Francophonie de 2005 et les « Principes fondamentaux de l'Olympisme » figurant dans la Charte olympique.

3.2 LE SPORT, AU CŒUR DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Fédérateur et vecteur d'inclusion, le sport est cité dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté en 2015 par les 193 États membres de l'ONU.

Il contribue à la paix, à l'autonomisation des femmes et des jeunes ainsi qu'à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en matière de santé, d'éducation et de cohésion sociale.

En effet, les ODD mentionnent le sport comme un élément important par sa « *contribution à la paix, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, à la réalisation des objectifs de santé, d'éducation et de cohésion sociale* ».

Le sport et la culture participent à 11 ODD communs. Ils permettent d'intervenir notamment en matière de sensibilisation à la consommation responsable (ODD12) ou au dérèglement climatique (ODD13), et surtout de faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables (ODD 11).

3.3 LE SPORT, UN VECTEUR D'INCLUSION SOCIALE

Le sport est un formidable vecteur d'inclusion. Il permet de promouvoir l'égalité hommes-femmes, lutter contre les discriminations, réduire les inégalités territoriales en contribuant au développement de quartiers ou de territoires défavorisés.

3.3.1 L'EGALITE HOMMES-FEMMES

Malgré des progrès notables – les Jeux olympiques de Tokyo de 2020 ont été les premiers à respecter la parité – les inégalités et les discriminations entre les sexes perdurent à tous les niveaux de la pratique sportive : accès à la pratique et aux diverses disciplines sportives, place dans le sport de haut niveau, accès aux postes de responsabilités, invisibilité ou présence conditionnelle dans les médias.

En effet, comme le rappelle la sociologue Catherine Louveau² : « toute l'histoire du sport s'est construite par et pour les hommes. Depuis le XIX^e siècle, il a été pensé et organisé pour former les hommes à la masculinité et à la virilité, pour qu'ils deviennent, de « vrais hommes ». Hommes et femmes sont certes différents mais ces différences, entre autres morphologiques, sont pensées et incorporées comme une infériorité naturelle, alors qu'il s'agit d'une construction culturelle, sociale, alimentant des représentations ; c'est sur ces différences naturalisées (le sexe « faible ») que se sont ancrées, socialement et politiquement, les inégalités et les discriminations. »

En 2017, le CIO a procédé à un examen approfondi de la situation de l'égalité des sexes au sein du Mouvement olympique afin d'adresser des recommandations concrètes visant à faire renforcer la place des femmes dans le sport. Ce travail a abouti à la publication, en 2019, d'un document intitulé [projet d'analyse de la question de l'égalité des sexes](#), qui renferme 25 recommandations couvrant des domaines tels que la participation, le financement, la gouvernance et la représentation, et qui ont pour objet d'obtenir des résultats tangibles à même de renforcer l'égalité des sexes dans l'ensemble du Mouvement olympique.

Comme l'illustrent les exemples suivants, nombre d'acteurs du monde sportif (ministères, organisations internationales, fédérations, clubs, associations ou sportifs) se sont engagés au cours des dernières décennies, dans une politique volontariste pour favoriser l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes de responsabilité dans les associations sportives :

Le programme « Women on the move » (Soudan du Sud et Ouganda)

Parmi les nombreuses initiatives mettant le sport au service de l'inclusion des femmes qui peuvent être recensées, l'action de la Swiss Academy for Development (SAD), organisation membre de la Fédération interjurassienne de coopération de développement (FICD), au Soudan du Sud puis en Ouganda, à travers le programme « Women on the move » est à saluer.

Ce programme vise à aider les femmes qui ont subi de violents traumatismes liés à la guerre, à l'exil et la vie de camp de réfugiés, à surmonter leur passé et leur quotidien, à travers des activités sportives et ludiques. La pratique de sports d'équipe a, par exemple, permis aux femmes de renforcer la confiance mutuelle et d'améliorer la cohésion sociale. En outre, le cadre protégé qui leur est offert leur donne la possibilité de partager leurs traumatismes avec des personnes au vécu similaire et d'entendre des suggestions utiles pour la gestion de leur quotidien.

L'exfiltration des cyclistes afghanes par l'UCI et le Canton de Vaud (Suisse)

En 2021, le Conseil d'État du Canton de **Vaud** a activement collaboré avec l'Union cycliste internationale (UCI) pour exfiltrer une trentaine de cyclistes afghanes d'Afghanistan, ainsi que leur encadrement sportif et familial, après le retour des talibans au pouvoir. Le Conseil d'État a accordé l'asile à ces réfugiés et les cyclistes ont désormais intégré le Centre mondial du cyclisme à Aigle.

² « Les femmes dans le sport : inégalités et discriminations », Catherine Louveau, propos recueillis par Nicolas Dutent, Mediapart, 4 août 2012.

La promotion des femmes dans le judo : l'exemple burundais

Au **Burundi**, la Fédération burundaise de judo (FBJ) a développé en 2019 un programme intitulé « Promotion de la femme à travers le judo et ses valeurs ». Ciblant les provinces du Burundi ne pratiquant pas encore ce sport, il comprend trois objectifs :

- créer des clubs de judo (à raison de deux clubs créés par province concernée),
- détecter et maintenir les talents féminins,
- enseigner le judo et ses valeurs morales aux femmes.

La stratégie canadienne sur l'équité des genres dans le sport

Au **Canada**, à la suite d'une série de consultations, le ministère du Patrimoine canadien a adopté une stratégie sur l'équité des genres dans le sport pour permettre, entre autres, d'encourager la participation des femmes et des filles et d'augmenter leur représentation dans les positions de leadership telles qu'arbitre et entraîneuse et pour lutter contre la discrimination et la violence sexiste dans le sport. Un secrétariat a pour tâche de veiller à sa mise en œuvre.

3.3.2 LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le sport présente un double visage. *A priori* accessible à tous et inclusif, il contient en lui les germes de l'exclusion. De par son caractère compétitif, il conduit à la hiérarchisation des performances, et à l'élimination des concurrents les plus faibles. Toutefois, cette exclusion ne saurait être justifiée que par la qualité de la performance sportive et non par d'autres critères.

Selon le sociologue William Gasparini « Le sport présente un paradoxe. Pratique populaire et volontaire, il accepte tout le monde, quelle que soit l'origine culturelle ou sexuelle. Le sport peut dès lors être considéré comme un espace de non-discrimination. Mais à l'inverse, le sport de compétition peut aussi se voir comme une pratique de différenciation à partir du moment où il sépare et hiérarchise les sportifs selon leur niveau de pratique. Cependant, cette exclusion des « moins bons », qui peut paraître comme une « discrimination » produite par l'épreuve sportive, ne se réalise pas *a priori* à partir de critères sociaux, de naissance, de religion ou de « race »... »³.

3.3.2.1 LE HANDICAP

L'inclusion sociale des personnes en situation de handicap constitue également un enjeu majeur.

Malgré les progrès significatifs dans l'accès des handicapés à la pratique sportive constatés au cours des dernières décennies, les discriminations continuent de concerner tous les types de handicap et une grande diversité d'activités, comme en attestent les saisines

³ « Les discriminations dans le sport : de quoi parlons-nous ? » in *Sport et discriminations en Europe*, William Gasparini, Conseil de l'Europe, 2010.

adressées au Défenseur des droits français⁴.

Certaines structures méconnaissent le principe de non-discrimination lorsqu'elles invoquent, par exemple, un argument relatif à la sécurité de la personne en situation de handicap, pour justifier leur refus d'accueil sans apprécier au cas par cas la capacité de la personne à pratiquer les activités sportives et réellement évaluer les aménagements nécessaires.

Les réponses au questionnaire adressé aux sections ont démontré à quel point la question de l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive était désormais prise en compte par les États et territoires de la Francophonie et donnaient lieu à de nombreuses initiatives.

Ping sans frontières (Burundi)

L'association « Ping sans frontières » créée par la pongiste camerounaise Sarah Hannfou vise à utiliser le tennis de table de manière inclusive et en tant qu'outil de rééducation motrice auprès d'enfants en situation de handicap dans trois villes du Burundi ((Bujumbura, Muyinga et Gitega). Le but du projet est donc de donner la possibilité aux enfants qui vivent dans les centres de rééducation de se rendre dans les clubs de tennis de table pour continuer à perfectionner leur talent et à participer à des compétitions et entraînements avec des joueurs valides. Un suivi psychologique des participants est assuré par un psychologue et les séances de tennis de table sont adaptées aux différents handicaps des enfants et intègrent une démarche de rééducation. Les joueurs font l'objet d'un suivi et d'un contrôle par Alice, une pongiste et prothésiste au sein du centre de Saint Kizito.

Le « Tōta tour » (Polynésie française)

Depuis 2009, l'association polynésienne Fare Heimanava organise annuellement, dans le cadre des journées mondiales de la trisomie 21, une collecte de fonds sur Tahiti au profit d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes porteurs de trisomie 21. Cette collecte a pour objectif d'améliorer leur quotidien mais également de contribuer à leur insertion sociale et professionnelle. Elle vient clôturer une semaine d'actions publiques ayant pour objectif de sensibiliser la population, particulièrement la jeunesse, au handicap et prend habituellement la forme d'un tour de l'île de Tahiti, d'où son nom de « Tōta tour » (littéralement « le tour des petites pièces »). En mars 2019, l'événement a pris la forme d'un tournoi de football de plage parrainé par l'équipe de Polynésie française (Tiki toa), alors vice-championne du monde.

3.3.2.2 L'ORIENTATION SEXUELLE

Alors que les mentalités au sujet de l'homosexualité évoluent dans les sociétés, le sport reste un environnement relativement hostile aux personnes homosexuelles. Comme le

⁴ En 2021, 20,9 % des réclamations portées devant le Défenseur des droits en matière de discrimination concernaient le handicap.

souligne le chercheur Stéphane Héas⁵, le sport a historiquement un caractère homosocial, hérité d'un modèle culturel occidental qui excluait les classes populaires et les femmes pour préserver un « entre-soi » entre jeunes hommes privilégiés. Il ajoute que « l'hétérosexualité valorisait les comportements attendus sur et en dehors des terrains sportifs et donc aussi dans le milieu scolaire », en citant comme exemples l'interdit de pleurer et d'exprimer sa douleur.

L'Appel de Paris pour un sport plus inclusif (France)

En accueillant la 18^e édition des Gay Games à l'été 2018, la **France et la Ville de Paris** ont mis ce sujet à l'agenda politique. À la suite de cet événement, le groupe de réflexion Sport et citoyenneté a contribué aux côtés du Comité d'organisation à la rédaction de « L'Appel de Paris pour un sport plus inclusif ». Parmi ces [18 propositions](#), 6 concernent la lutte contre l'homophobie dans le sport. Il est ainsi proposé « d'intégrer un référent LGBT au sein des instances sportives nationales et internationales » (proposition n° 5) ou encore « d'ouvrir les compétitions sportives nationales et internationales, amateurs ou professionnelles aux couples de même sexe » (proposition n° 6).

La campagne « Come together » de la RBFA, l'Union belge de football

En **Belgique**, un plan d'action développé a été développé en mars 2021 par une vingtaine de représentants du monde du football belge, afin d'en finir avec toutes les exclusions fondées sur la couleur de peau, la religion, le sexe, les préférences sexuelles, les capacités physiques ou mentales ou d'autres différences. Ce plan comprend 6 points, parmi lesquels une formation de l'ensemble des arbitres et entraîneurs à la lutte contre les discriminations d'ici 2024 et la création d'une Chambre nationale contre le racisme et la discrimination. Composée de juristes et d'experts, cette chambre, inaugurée en juillet 2021 a vocation à statuer sur les faits de discriminations soulevés dans le cadre du football amateur et du football professionnel, et pourra prononcer des sanctions. Dans un premier temps, l'accent sera mis sur la sensibilisation mais si les faits s'avèrent trop graves, la sanction pourra aller jusqu'à 2 ans de suspension.

Dans le cadre de cette campagne des conférences et des formations sont mises en place. Ouissem Belgacem, le premier joueur Français à avoir fait son coming out, est par exemple venu parler à la RBFA de son expérience⁶.

3.3.3 L'ÉDUCATION CITOYENNE ET L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA JEUNESSE

Au-delà de ses bienfaits sur la santé physique, les bienfaits du sport pour la jeunesse sont nombreux. Exutoire aux tensions, il contribue à réduire la pression et le stress. Par le travail de mémorisation, de répétition et d'apprentissage qu'il requiert, il permet aux jeunes de développer des compétences qui leur seront précieuses pour le travail en classe. Le sport enseigne aussi la persévérance et renforce l'estime de soi : atteindre un objectif sportif, au prix d'un entraînement régulier, s'avère gratifiant et améliore la confiance en soi. Quant à la pratique des sports collectifs, elle apprend à travailler en équipe et à communiquer efficacement avec ses co-équipiers pour résoudre des problèmes.

En outre, le sport inculque le respect des règles, de l'arbitrage des sanctions éventuelles qu'il faut savoir accepter, le respect de l'adversaire sans mépris, ce qui n'est pas

⁵ Sport et Citoyenneté n°43 - dossier spécial « Sport et Diversité », août 2018.

⁶ « RBFA : Lutter contre les discriminations grâce à la campagne "Come Together" », RTBF.be, Jonathan Van de Velde, 25 mars 2022.

contradictoire avec la volonté et la ténacité dans la recherche de la victoire, mais aussi le respect du public (en évitant les démonstrations agressives) et de l'environnement. Ce respect a pour corollaire l'apprentissage de la loyauté, du franc-jeu, le rejet de la tricherie, de la simulation ou du dopage.

Le sport peut également être un support pour d'autres apprentissages et contribuer à l'alphabétisation des jeunes, comme en témoigne cet exemple roumain :

La plateforme en ligne « Le sport se joue » (Roumanie)

En Roumanie, en octobre 2020, grâce à un partenariat entre le Ministère de l'éducation et de la recherche, le Ministère de la jeunesse et des sports, le Comité national olympique, l'Institut Aspen Roumanie et au soutien d'une banque roumaine, a été lancée la plateforme en ligne « Le sport se joue ». Il s'agit d'une plateforme éducative ouverte, qui a pour objectif l'alphabétisation à travers le sport, le jeu et le mouvement, et propose déjà plus de 120 vidéos contenant des exercices amusants concernant 12 sports olympiques.

Elle incite les enfants à découvrir quel sport leur convient le mieux, sans qu'ils aient besoin d'équipements spécifiques. Plus d'une dizaine de grands champions roumains du sport international ont rejoint ce projet et sont devenus les ambassadeurs du programme "Le sport se joue".

Il est également utilisé à des fins de sensibilisation et de prévention des maladies transmissibles (VIH, paludisme, tuberculose, etc.) dans de nombreux pays :

Le projet « Health goals » (Malawi)

À titre d'exemple, le projet « Health goals » réalisé au Malawi a permis, à travers le football, d'augmenter de 30 % le dépistage du VIH au sein d'une population âgée de 14 à 24 ans. Il s'agit d'un projet administré par la Fondation du Football Club de Liverpool qui a débuté en 2018, et a consisté à former des entraîneurs de football, pour diffuser des informations sur le VIH au sein de leurs communautés, en s'appuyant sur la confiance qu'ils inspiraient. Dans le cadre de ce projet plus de 3 000 kits d'auto-dépistage du VIH lors de tournois de football et de réunions de sensibilisation.

Plus largement, le sport peut être un outil efficace dans la lutte contre la précarité et l'insertion des jeunes en difficulté, comme l'illustre cet exemple canadien :

La Fondation des Canadiens pour l'enfance (Canada)

*Depuis sa création en août 2000, la **Fondation des Canadiens pour l'enfance** a remis plus de 30 millions de dollars à plus de 800 organismes œuvrant pour le bien-être des enfants les plus vulnérables à travers le Québec. La Fondation s'est donnée comme objectif d'encourager et supporter l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie chez les jeunes dans le besoin.*

La Fondation réalise son mandat de deux façons : tout d'abord, par la mise en œuvre d'un projet phare unique – [le programme BLEU BLANC BOUGE](#) – qui consiste à construire des patinoires communautaires réfrigérées et multisports, de même que par l'octroi d'un soutien financier à des organismes dont les projets et les programmes permettent aux enfants d'adopter de saines habitudes de vie en étant plus actifs.

De même, le sport a pu révéler son efficacité dans la lutte contre le radicalisme.

Le sport au service de la lutte contre l'extrémisme : l'exemple du programme SPEY (Catalogne)

*Le programme **SPEY** est un projet européen conduit par l'**Union des Fédérations Sportives de Catalogne** (UFEC), cofinancé par la Commission européenne et par plusieurs partenaires internationaux, qui vise à prévenir l'extrémisme chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans par le biais de la pratique sportive. Grâce à la participation à un programme de sports et d'activités spécialement conçu à cet effet, comprenant des jeux électroniques, un travail sur les compétences et les valeurs, des liens avec des clubs sportifs, du mentorat, du bénévolat et des activités de montagne, les jeunes sont aidés à s'intégrer dans la société. Des experts universitaires du phénomène de la radicalisation développeront également des outils d'identification efficaces pour détecter les jeunes à risque, ainsi que des outils de mesure et d'évaluation pour toutes les activités du programme.*

Plus récemment, la pandémie liée à la covid-19 et ses effets délétères sur la scolarisation et la et le bien-être physique et psychologique de la jeunesse francophone ont mis en exergue les multiples vertus du sport, et ont conduit de nombreux gouvernements à soutenir la pratique sportive chez les jeunes, comme en témoigne cet exemple roumain :

Un bon d'achat pour l'acquisition de matériel sportif (Roumanie)

À compter de septembre 2020, tous les enfants roumains qui souhaitent pratiquer des sports de performance reçoivent **un bon d'achat d'une valeur d'environ 80 euros** qui leur permet un équipement à l'occasion de leur première adhésion à un club sportif. Il s'agit d'une aide financière de l'État qui a pour but d'encourager les enfants à pratiquer des sports dans un environnement contrôlé, en tenant compte aussi des besoins des clubs sportifs roumains de former la prochaine génération de sportifs de haute performance. Ce bon d'achat vise aussi à soutenir l'activité de clubs sportifs affiliés aux fédérations sportives nationales dont la plupart ont dû suspendre les activités pendant la pandémie de covid-19, une situation qui a eu pour effet la retraite de nombreux sportifs et entraîneurs de haute performance.

En conclusion, comme le souligne Stélio Farandjis, ancien Secrétaire général du Haut Conseil de la Francophonie français : « *Le sport est une voie privilégiée de maîtrise de soi et d'apprentissage de la discipline collective ; une langue claire, polie, élégante est aussi le fruit d'une maîtrise personnelle et d'un commerce social. Empruntons donc ces deux voies privilégiées qui nous apprendront à nous dominer et à introduire une régulation de la mondialisation dans un sens humaniste.* »⁷.

3.3.1 LES LIMITES DE L'INCLUSION SOCIALE PAR LE SPORT

Cependant comme l'expliquent les chercheurs Carole Gomez⁸ et Vincent Mabillard⁹, l'inclusion sociale n'est pas si évidente à mettre en œuvre, comme l'a montré un rapport¹⁰ publié par le Conseil de l'Europe en 2010 mettant en évidence à la fois les limites et les bénéfices du concernant le sport comme facilitateur d'inclusion des réfugiés.

L'inclusion sociale par le sport nécessite avant tout une approche méthodologique et une formation des encadrants solides.

François Le Yondre¹¹, sociologue du sport, rappelle en effet que : « *Le sport n'est qu'une activité sociale autour de laquelle se tisse des relations. Ces dernières pouvant être inclusives ou, au contraire, excluantes.* » Lorsque le sport n'est considéré qu'en termes de compétition, il induit l'affrontement, l'échec, la rivalité, la comparaison avec l'autre. Il peut alors distinguer, discriminer, diviser, classer.

Il donne pour exemple certains stages à destination de chômeurs de longue durée, dont les

⁷ *Les Cahiers de la Francophonie Sport et Francophonie*, coordonné par Monique Pontault, L'Harmattan, novembre 2003, page 196.

⁸ « *L'inclusion sociale par le sport n'est pas si évidente à mettre en œuvre* », Carole Gomez, propose recueillis par Stéphane Menu, *La Lettre du cadre territorial*, 22 novembre 2017.

⁹ « *Le sport : un facteur d'intégration ou d'exclusion sociale* », Vincent Mabillard, 2012.

¹⁰ « *Le sport à l'épreuve de la diversité culturelle* », William Gasparini et Aurélie Cometti, Editions Conseil de l'Europe, 2010.

¹¹ « *Le sport comme dispositif du rapport assistanciel – Stages de redynamisation par le sport pour les allocataires du RMI : entre contrôle normatif et support de négociation identitaire* », in *Sport et discriminations en Europe*, François Le Yondre, 2019.

concepteurs des programmes ont choisi la pratique de sports d'endurance, aquatiques, de la musculation ou encore de la course à pied, dans l'objectif de ramener les participants vers l'autonomie et la responsabilité d'eux-mêmes : « *Même si la démarche est louable, elle est finalement stigmatisante, car les organisateurs sont partis du principe que le public ciblé était donc dépourvus de ces valeurs* » souligne le sociologue.

Ainsi « *la manière dont un animateur sportif transmet des valeurs, des règles ou des aptitudes est capitale dans un processus d'insertion sociale* ». Par exemple la même activité sportive, n'aura pas la même efficacité selon qu'il s'agisse d'un travail mené auprès de jeunes déscolarisés, de réfugiés, de prisonniers ou de femmes battues.

De même, le sociologue Nicolas Bonnet-Oulaldj pointe les limites du système de coopération développé par la France depuis les années 1960, ayant pour vocation à aider les athlètes africains¹². Il constate que cette politique, privilégiant l'accueil de l'élite sportive dans ses centres de formation, s'est heurtée jusqu'à présent aux réalités sociales des pays africains et a surtout incité leurs meilleurs athlètes à s'installer en Europe. Face à ce mouvement de non-retour, la coopération internationale a peu à peu renforcé son soutien aux centres d'entraînement africains, au détriment des formations organisées en France, sans réussir à inverser véritablement le processus. Selon le sociologue la solution ne se trouvera pas dans une lutte contre la migration de ces athlètes, mais plutôt dans l'utilisation de cette migration à bon escient : « *Pour envisager une coopération au profit du développement du sport dans une perspective de développement social, au même titre que d'autres secteurs, le système sportif devra considérer les athlètes de haut niveau non plus comme les bénéficiaires d'une bourse, mais comme des acteurs impliqués dans un processus de développement.* »

3.4 LE SPORT, UN OUTIL DE PREVENTION DES CONFLITS, DE RECONCILIATION ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Le sport est également un outil pour promouvoir la paix ou la consolider. Contribuer à l'édification d'un monde pacifique et meilleur par le sport est un principe fondamental édicté dans la Charte olympique.¹³

Aux sources de l'olympisme, la « trêve olympique » (*ekecheiria*) est une tradition instituée au IX^e siècle avant J.-C. dans la Grèce Antique par la signature d'un traité entre trois rois, scellant ainsi l'immunité permanente universellement reconnue du sanctuaire d'Olympie et de la région d'Élide. Durant cette période de trêve, les athlètes, les artistes et leur famille, ainsi que les simples pèlerins pouvaient voyager en toute sécurité pour participer ou assister aux Jeux Olympiques, puis retourner dans leurs pays respectifs.

Le sport, au niveau communautaire, peut être perçu comme un moyen permettant de créer un environnement dans lequel les individus peuvent se rassembler et travailler en vue d'un objectif commun, exprimer un respect envers autrui, et partager un espace commun.

Le sport et le rôle des acteurs de terrain sont associés par l'Organisation des Nations Unies à ses Objectifs de Développement Durable (ODD) comme un levier pour le développement

¹² « *Réadapter le système d'aide aux athlètes africains* », in « *in Sport et Francophonie, Les Cahiers de la Francophonie, n° 9, coordonné par Monique Pontault, L'Harmattan, 2001.*

¹³ « *Le but de l'Olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité en vue de promouvoir une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine.* » (*Principes fondamentaux de l'Olympisme, alinéa 2*).

et la construction de la paix (cf. ODD 16 : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous). Le sport peut en effet être un outil de prévention, en s'attaquant aux racines des conflits dans les régions touchées par l'instabilité. Pendant les conflits, il peut aider à maintenir le lien social, et notamment aider les réfugiés à surmonter le traumatisme des combats, une fois qu'ils ont pu être mis en sécurité. Enfin dans la période suivant les conflits, il peut contribuer à la réconciliation et la coexistence des communautés, aidant ainsi à rétablir les conditions du dialogue indispensable à la paix.

« Sport pour la paix » : un projet au service de la paix (Côte d'Ivoire)

En 2003, la **Direction du développement et de la coopération Suisse (DDC)** a mis en œuvre en **Côte d'Ivoire** le projet « **Sport pour la Paix** », volet d'un programme d'appui au processus de paix. Conduit dans un pays divisé par un conflit, le projet se déploie à l'ouest, aussi bien sur le territoire occupé par le mouvement d'opposition « *Forces nouvelles* » que dans la partie contrôlée par le gouvernement. Des animateurs locaux ont organisé, deux à trois fois par semaine au moins, des événements sportifs et des jeux dans le quartier, sur les places publiques ou dans les cours d'école. Leur formation les a préparés à sélectionner les jeux et les exercices de gymnastique qui leur permettent au mieux d'exploiter le potentiel de prévention des conflits que l'on peut trouver dans le sport. S'ajoutent à cela, tous les trois mois ou en fonction des situations, des « rencontres de rapprochement » consacrées spécifiquement au sport et à la culture. Y participent, avec toute la communauté, les « chefs traditionnels » ainsi que les autorités officielles, de façon que chacun se rende compte de la cohésion entre tous et de l'observation des rituels pour la paix. Les femmes de diverses ethnies sont particulièrement encouragées à participer : en présentant leurs danses traditionnelles, elles démontrent que la cohabitation est possible malgré les différences.

La « Playdagogie », outil au service de la réconciliation entre les communautés (Kosovo)

De même, l'action de l'ONG **PLAY International** favorise la réconciliation interethnique et l'inclusion sociale des jeunes au **Kosovo** grâce à des activités sportives et socio-éducatives. L'ONG a développé sa propre méthode, la « [Playdagogie](#) » qui sensibilise les enfants et les jeunes aux valeurs de l'olympisme. Elle a également développé un projet pour favoriser le dialogue entre les communautés et promouvoir l'engagement citoyen des jeunes à travers un programme de volontariat.

L'exemple de la politique sportive canadienne en faveur des autochtones, montre également comment le sport peut jouer un rôle important dans la réconciliation et le rétablissement de liens entre les populations.

Le développement des sports autochtones (Canada)

Au **Canada**, une **unité consacrée aux sports autochtones** a été créée en 2019 afin de gérer le financement des différentes initiatives liées au sport autochtone. Le gouvernement du Canada a également mis en place des initiatives pour le sport autochtone dans le cadre des appels à l'action formulés par la Commission de vérité et de réconciliation.

Le gouvernement a ainsi décidé d'affecter 18,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et accordera un financement permanent de 5,5 millions de dollars tous les quatre ans par la suite, pour appuyer l'accueil continu des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord au Canada. Ce soutien aidera à renforcer le leadership sportif chez les Autochtones, à améliorer la disponibilité des programmes sportifs pertinents sur le plan culturel et l'accès à ceux-ci, et à accroître la participation au sport autochtone. En outre, ce soutien comprend

un budget stable et continu pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord à l'avenir.

3.5 LE SPORT, UN PUISSANT LEVIER POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Estimée à 2 % du PIB mondial (soit entre 1000 et 1200 milliards d'euros), l'économie du sport croît plus vite que l'économie mondiale dans son ensemble. Toutefois ce pourcentage cache de fortes disparités. En Afrique, par exemple, son poids n'est que de 0,5 %.

Les grands événements sportifs internationaux (GESI), mais aussi le sport en général, ont un impact dans l'économie et l'emploi régionaux, lié en particulier au bâtiment et aux travaux publics. Enfin le marché du spectacle sportif et, plus particulièrement, celui du sport télévisé, constituent la plus grande part du marché des services liés au sport. Le pays organisateur d'un GESI y gagne en consommation liée directement aux événements (les hôtels, les restaurants, le transport local, le fait que les gens trouvent de l'emploi juste pour ces événements), mais aussi aux voyages liés au tourisme et aux activités en marge du sport.

Selon une [étude](#) de 2013¹⁴, on estime que la valeur ajoutée des activités sportives au Royaume-Uni représente 1,9 % du PIB, le chiffre d'affaires du secteur sportif étant comparable à celui des secteurs automobile et alimentaire. Selon cette étude, l'ensemble des activités sportives ou en lien avec le sport aurait contribué depuis 2010 pour environ 29 milliards d'euros à l'économie britannique et supporté la création ou le maintien de 400.000 emplois à plein temps, soit 2,3 % des emplois nationaux. En matière de santé, la pratique d'une activité sportive régulière pourrait ainsi permettre d'économiser entre 1 750 et 6 900 livres par personne (2 500 à 10 000 euros). Sur le plan scolaire, les jeunes Britanniques pratiquant une activité sportive obtiendraient en moyenne des résultats scolaires de 8 % supérieurs aux résultats des non pratiquants.

*À cet égard, l'exemple du **Rwanda** paraît particulièrement pertinent. Ce pays qui a accueilli en février la 25^{ème} édition du Tour du Rwanda, compétition cycliste dont le niveau ne cesse de s'accroître, mais aussi, en mai, le Marathon international de la paix de Kigali (KIPM) et l'an dernier, le Championnat africain de basket-ball (AfroBasket 2021), met en place depuis plusieurs années une stratégie qui vise à développer une offre touristique haut de gamme et profiter de l'organisation de ces compétitions, pour inciter les supporters à parcourir le pays et découvrir ses richesses naturelles et culturelles. Tout en s'efforçant à professionnaliser le secteur du sport, et en s'appliquant à développer des infrastructures et des programmes de sport et de loisirs pour tous, elle tente également de promouvoir tourisme d'affaires, en facilitant par exemple la pratique du golf.*

Bien qu'ils suscitent une méfiance croissante de la part du public, les grands événements sportifs induisent des retombées économiques, difficiles à calculer, mais bien plus importantes qu'estimées. Ils contribuent notamment à réduire les inégalités territoriales en remodelant les territoires, en les désenclavant et en les rendant plus attractifs.

*Par exemple, dans le cadre des **Jeux olympiques de la jeunesse de Dakar** en 2026, la*

¹⁴ *Economic value of sport in England ; Sport England, juillet 2013.*

réhabilitation d'infrastructures sportives ou la construction de nouveaux équipements sportifs comme par exemple le nouveau stade olympique de 50 000 places dans la ville nouvelle de Diamniadio, a un effet structurant sur le territoire, en contribuant à réaménager certains quartiers et accroître leurs activités.

*Un autre exemple est celui du département de **Seine-Saint-Denis**, situé au nord-est de Paris, qui devrait accueillir, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 de Paris, le village des athlètes ou encore la construction d'un nouveau centre aquatique. Le département, qui s'avère le plus pauvre de la métropole, va bénéficier, à travers les Jeux, d'une nette amélioration de sa desserte en transports en commun, de nombreuses créations d'emplois, et d'une restructuration de nombreux quartiers déshérités. Cette politique de développement s'inscrit dans la lignée de l'expérience réussie du Stade de France, construit à Saint Denis dans les années 1990, pour la Coupe du monde 1998 et qui a profondément modifié le territoire et sa perception.*

Toutefois, au vu des réponses au questionnaire adressé aux sections, il apparaît que l'impact économique des GESI est encore insuffisamment mesuré. En témoigne, par exemple, la réponse du canton de Vaud qui relève que « *parmi les très nombreuses manifestations sportives organisées sur notre territoire chaque année (entre 20 et 30 de niveau mondial), quelques-unes prennent l'initiative de faire calculer leurs retombées économiques, sans que notre gouvernement ou administration en soit toujours au courant* ».

De même, il apparaît qu'à de rares exceptions, aucune structure n'a été mise en place pour pérenniser l'héritage sportif, culturel et économique des GESI.

Cependant le développement du potentiel économique que représente le sport ne saurait se réduire à ces grands événements : il doit être tenu compte des pratiques et équipements sportifs de l'ensemble du territoire.

Or, les infrastructures sportives sont dans la plupart des États et territoires francophones inégalement réparties et l'accès au sport pour tous requerrait d'importants investissements.

L'étude du cabinets Mazars et de l'Africa Sports & Creative Institute (ASCI)

À cet égard, il convient d'évoquer la récente et intéressante étude que vient d'effectuer en 2020 le cabinet Mazars et l'Africa Sports & Creative Institute (ASCI) **sur l'écosystème du sport en Afrique**. Il ressort de cette étude, réalisée sur la base des avis recueillis auprès de 500 professionnels représentatifs de la chaîne de valeur du sport en Afrique issus de 47 pays, 16 recommandations qui permettraient à l'industrie du sport en Afrique de se développer.

Celles-ci se regroupent en trois catégories :

- « Former et informer », notamment en produisant de l'information et de l'analyse régulière fiable du secteur du sport et en instituant par exemple un Observatoire africain du sport, ou en créant, harmonisant et régulant les formations en management du sport ;
- « Appréhender le sport comme un produit commercial » en favorisant un environnement

juridique, fiscal et économique à l'investissement dans le sport et en investissant massivement dans le sport de masse et amateur, et en plaçant le fan au centre de l'écosystème du sport.

- « Réinventer la gouvernance et innover dans les modèles économiques », notamment en réformant la gouvernance du ou en harmonisant l'environnement juridique, fiscal et économique de la région.

Ce constat vaut également pour les pays où la pratique sportive est plus élevée et où le maillage du territoire en équipements sportifs est plus dense, tels que la France.

Le rapport Belhaddad consacré aux équipements sportifs (France)

Comme l'a récemment démontré le **député français Belkhir Belhaddad**, dans un récent [rapport](#) consacré aux équipements sportifs, remis à la ministre chargée des sports en mars 2022, les infrastructures françaises sont vieillissantes et manquent d'entretien. Ainsi, sur les 272 000 équipements sportifs bâtis dont les collectivités sont propriétaires, près de 40 % datent d'avant 1985 et 70 % n'ont jamais fait l'objet de travaux importants. Le rapport souligne que l'implantation actuelle des équipements ne permet pas d'assurer un maillage équitable et équilibré du pays et pointe des zones « particulièrement carencées » : quartiers prioritaires de la ville (QPV), zones de revitalisation rurale (ZRR) et territoires ultramarins. Il souligne même une situation « particulièrement dégradée » en ce qui concerne les piscines, construites pour 62 % d'entre elles avant 1985. Pour remédier à cet état de fait, le rapporteur préconise un investissement massif de l'État (500 millions d'euros sur la période 2025-2030) et une participation accrue du secteur privé, non seulement dans le financement mais dans l'exploitation et l'animation des équipements.

En **Roumanie**, les plus récentes études dans le domaine du sport – réalisées notamment l'Institut national de la recherche dans le sport - ont révélé que la pandémie de covid-19 n'a modifié pas substantiellement le modèle de fonctionnement du sport roumain. Ceci est lié au fait que l'organisation du sport en Roumanie relève en grande partie des institutions publiques, ce qui l'a rendu moins vulnérable aux chocs de la crise. Toutefois la situation actuelle du sport roumain est loin d'être optimale, en raison, notamment, d'un manque de vision et de stratégie à long terme, à des infrastructures déficientes et à une utilisation inefficace des ressources.

3.6 LE SPORT, PERIL POUR L'ENVIRONNEMENT OU MOTEUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ?

Le sport, et plus particulièrement les grands événements sportifs internationaux (GESI), sont souvent décriés pour leur impact négatif sur l'environnement. Les critiques soulevées par la prochaine Coupe du monde au Qatar, dont les conditions météorologiques sont inadaptées pour la pratique du football, ou les Jeux olympiques d'hiver de Pékin 2022 dont le coût environnemental a été colossal en raison des quantités d'eau utilisées par les canons à neige pour blanchir les pistes ou la destruction d'une partie de la réserve naturelle pour la construction d'un domaine skiable, en sont une récente illustration.

Pourtant depuis les années 1990, le Mouvement olympique s'efforce de faire de l'environnement une priorité. Le CIO participe au sommet de Rio en 1992, au cours duquel

son président Juan Antonio Samaranch a déclaré : « L'olympisme qui est principalement une culture enracinée dans la nature doit être au premier rang du combat pour préserver notre planète ». En 1995, l'environnement est proclamé troisième pilier de l'olympisme et est intégré à la charte olympique l'année suivante.

En effet, le sport a un rôle clé à jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique et la protection de la biodiversité, à l'instar de son rôle en faveur de la cohésion sociale ou comme vecteur de mobilisation collective. Par les valeurs d'exemplarité et d'éducation qu'il véhicule, le sport peut et doit jouer un rôle dans cette prise de conscience et dans le changement de comportement. Il a le pouvoir de changer nos modes de fonctionnement de manière durable et profonde. De même, par sa capacité à canaliser les dynamiques et les moyens, il peut être un acteur responsable et positif sur les enjeux environnementaux : le sport peut être assimilé à un mode de transport doux, être une source d'innovation dans l'écoconception des bâtiments et servir de vitrine à des savoir-faire écoresponsables...

La « Journées sans voiture » à Kigali (Rwanda)

Depuis 2016, le **Rwanda** a instauré la « Journée sans voiture » de Kigali Associée à des rencontres de sport collectif bimensuelles, il s'agit d'un événement lancé et organisé par la capitale rwandaise, qui vise deux objectifs : la promotion de la culture du sport parmi les Kigaliens, et d'autres part, faire de Kigali une ville-verte. La « Journée sans voiture » a lieu chaque année le premier et troisième dimanche de chaque mois, où plusieurs routes sont fermées aux véhicules motorisés afin d'être réservées uniquement à la marche et au vélo. C'est une façon de contribuer à la réduction des émissions de la ville, tout en offrant une occasion aux habitants de s'amuser et se rencontrer. La « Journée sans voiture » est aussi une opportunité pour se mobiliser en faveur de la protection de l'environnement. Par exemple le 3 juin 2018, une marche « Vaincre la pollution plastique » a été organisée par le Ministère de l'environnement, en partenariat avec l'Agence de l'environnement rwandaise. Enfin cette journée inclut un volet de prévention sanitaire, dans la mesure où des tests de dépistage des maladies cardiovasculaires ou de mesure du cholestérol ou de la pression sanguine sont proposés aux Kigaliens.

Des progrès ont toutefois été accomplis. Depuis les Jeux olympiques de 2012 à Londres, les institutions ont consenti à d'importants efforts pour évaluer l'empreinte écologique des événements. Des objectifs environnementaux sont fixés, allant des émissions carbone à la maîtrise de l'eau et de l'énergie en passant par la gestion des déchets, l'alimentation, la construction des infrastructures ou encore la promotion des transports « doux ».

La Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements à l'horizon 2024 (France)

En décembre 2021, la ministre française chargée des sports a présenté « [Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements à l'horizon 2024](#) », élaborée avec la présidente de WWF France. Fondée sur le volontariat des organisations sportives, elle se compose de trois nouveaux engagements, sur l'empreinte numérique, l'éducation au développement durable et le sponsoring. Cette nouvelle version contient des objectifs chiffrés plus ambitieux, une exigence renforcée avec une obligation d'évaluation et un outil d'accompagnement à cette évaluation. Chaque signataire devra par ailleurs publier un rapport tous les deux ans sur l'évolution de ses engagements. À ce jour, cette charte a déjà été signée par plusieurs dizaines d'organisateur d'événements sportifs représentant plusieurs centaines d'événements sportifs nationaux et internationaux.

3.7 LA FRANCOPHONIE, PROTECTRICE DES VALEURS DU SPORT

Comme le rappelle Michel Boyon, ancien président du Conseil de lutte et de prévention contre le dopage français, parmi les valeurs que prône le sport « *il en est une qui sans qui est inhérente à la pratique sportive, car sans elle le sport perdrait toute sa spécificité : il s'agit du respect de la règle. Cette exigence, que l'on retrouve dans d'autres domaines de la société, prend dans le sport, une dimension exceptionnelle. En effet, le sport ne peut pas réellement se concevoir sans cet impératif d'ordre éthique, au risque d'être totalement dénaturé et de perdre ce qui constitue sa raison d'être* ».

Or il note que la Francophonie a joué un rôle particulier dans la préservation et la promotion de cette valeur. Ainsi plusieurs pays francophones ont été à l'origine de mouvement mondial de lutte contre le dopage. La Belgique, puis la France, ont été parmi les premiers pays à se doter d'un cadre législatif contre le dopage avec les lois du 2 avril 1965 et du 1^{er} juin 1965. Plus tard, le soutien des pays européens francophones à la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe adoptée en 1989, ou l'action coordonnée des ministres des sports des pays francophones, annoncée en mars 2000 à Beyrouth, de participer à l'Agence mondiale antidopage créée en 1999, ont efficacement contribué à la lutte anti-dopage.

Plus récemment, en mars 2020, l'Agence mondiale antidopage (AMA) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES) ont signé une convention de partenariat qui renforce l'intégrité dans le sport et qui contribue à la lutte contre le dopage au sein des 43 pays membres de la CONFESJES. Cette convention prévoit que la CONFESJES encourage ses membres à ratifier et à mettre en œuvre la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO et les principes du Code mondial antidopage. La CONFESJES s'engage à encourager ses membres à harmoniser leurs politiques nationales antidopage avec les dispositions du Code et des standards internationaux qui y sont associés, tout en examinant tous les aspects de leurs programmes, afin de s'assurer qu'ils soient conformes aux lignes directrices applicables et aux meilleures pratiques internationales. Enfin elle incite ses membres qui n'ont pas d'organisation nationale antidopage (ONAD) à en mettre une en place et à la doter des ressources nécessaires, tout en soutenant le travail et les projets des organisations régionales antidopage (ORAD) dans leurs régions respectives.

Michel Boyon justifie le rôle joué par la Francophonie dans la promotion de ces valeurs par trois facteurs :

- la tradition française, qui associe étroitement le mouvement sportif aux pouvoirs publics dans la définition et la mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre le dopage, qui permet de mieux appréhender l'ensemble des problèmes et de les résoudre,
- le refus d'un grand nombre d'États francophone de céder à la libéralisation totale des activités sportives prônée par le modèle anglo-saxon,
- le cadre que constitue la Francophonie et l'esprit qui l'anime, qui favorisent l'échanges d'expériences et la définition d'actions conjointes.

Ces spécificités pourraient servir de bases solides à un « **modèle sportif francophone** » plus éthique que marchand, promouvant l'inclusion et le franc-jeu; et fondé une gouvernance des organisations sportives régis par la démocratie, le respect des droits fondamentaux, associant étroitement développement du sport professionnel et amateur.

4 UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS ET D'INITIATIVES QUI GAGNERAIENT À ÊTRE MIEUX COORDONNÉS

Les auditions menées dans le cadre de la préparation de ce rapport ont permis de constater que le sport est un domaine qui mobilise une grande diversité d'acteurs, publics ou privés.

4.1 LES ACTEURS INSTITUTIONNELS NATIONAUX

4.1.1 LES ÉTATS ET GOUVERNEMENTS

Sur le plan national, l'État assure un rôle de coordinateur des activités sportives. Son intervention se situe principalement au niveau de la définition des règles applicables aux différentes activités, dans le cadre d'une stratégie nationale.

La loi sur l'orientation nationale de la politique nationale du sport et de l'éducation physique (Gabon)

*En guise d'illustration, en mars 2021, a été promulguée au **Gabon** la loi sur l'orientation de la politique nationale du sport et de l'éducation physique. Cette loi très complète, traite des différents aspects liés au développement du sport national : modernisation des infrastructures, formation, organisation des compétitions sportives statutaires, prise en charge des aspects sanitaires des sportifs et l'antidopage, financement, ou encore reconversion des sportifs.*

Dans les États fédéraux, les entités fédérées peuvent se voir attribuer des compétences dans le domaine du sport.

*Dans la **Fédération Wallonie-Bruxelles**, de nouvelles dispositions décrétales (2019 et 2021) ont intégré le concept de bonne gouvernance pour les fédérations sportives et d'éthique dans le sport en ce compris la lutte contre la discrimination.*

Ainsi en matière d'égalité hommes-femmes, une première mesure prévoit, afin de correspondre à la règle imposée aux autres opérateurs reconnus en Fédération Wallonie-Bruxelles, que la composition des conseils d'administration des fédérations et associations sportives reconnues comprennent au maximum 2/3 d'administrateurs de même sexe.

La seconde mesure découle directement de cette modification en précisant que les fédérations et associations sportives devront s'engager à déposer un plan de féminisation concernant la pratique sportive, l'encadrement sportif et extra-sportif, la formation et l'arbitrage. Cette disposition vise à renforcer l'accessibilité des femmes au sein du mouvement sportif organisé ainsi que de disposer d'une base d'analyse tangible pour les dérogations éventuelles en cas de non-respect de la règle du 1/3-2/3 au sein des conseils d'administration.

Cette double obligation s'imposera aux fédérations et associations déjà reconnues lorsqu'elles procéderont au renouvellement de leur reconnaissance (soit en 2024). Elle s'imposera en revanche dès l'entrée en vigueur du décret de modification pour toute fédération ou association qui souhaiterait faire l'objet d'une reconnaissance.

En outre, la ministre des sports de la Fédération Wallonie Bruxelles a lancé un plan « Sport au féminin » couvrant la période 2020-2024. Il vise à promouvoir et encourager la pratique sportive chez les filles et les femmes tout en favorisant la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décisions dans le domaine des sports en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est dès à présent disponible sur le site de l'AGS : plus-sportives.cfwb.be

Ce site reprend :

- *des données chiffrées concernant la présence des femmes au sein des fédérations sportives,*
- *un calendrier d'activités spécifiquement adressées aux femmes et les actualités en la matière;*
- *des incitations à l'action telles que des actions « fun » pour les citoyens et citoyennes ;*
- *une boîte à outils à destination des organismes sportifs et, à terme, un partage de bonnes pratiques.*

L'État est chargé d'assurer le développement des activités physiques et sportives, en posant notamment le principe de leur libre accès. L'État assume la responsabilité de l'enseignement, des formations et du développement des activités physiques et sportives, en œuvrant notamment à intégrer le sport dans les cursus éducatifs.

À titre d'exemple, en novembre 2018, au terme de quatre années de travaux, la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (CONFESJES) se sont réunis, à Cotonou, au Bénin, afin de fédérer les décideurs politiques, les autorités académiques et les partenaires (sociaux, techniques et financiers). Leur objectif était d'élaborer un document d'orientation et un plan d'action en faveur d'une relance qualitative de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) dans les différents niveaux d'enseignement. Cette conférence a abouti à la [Déclaration de Cotonou](#), adoptée en 2019, par laquelle les États s'engagent à :

- élaborer des politiques et/ou stratégies nationales de l'EPS de qualité,
- mettre en place des cadres de concertation de toutes les parties prenantes pour assurer une bonne gouvernance des instances de décision et de pilotage de l'enseignement de l'EPS et de la pratique du sport,
- créer un environnement attractif pour motiver dans la profession de l'enseignement de l'EPS et fidéliser les jeunes à l'EPS et à la pratique du sport,
- renforcer les capacités des organismes de formation des enseignants, des entraîneurs, et développer la recherche et l'innovation.

Le développement des « classes sportives » au Bénin

Dans ce cadre, le Bénin a, en 2017, lancé un vaste programme, initié par le ministère des sports, visant à la création de 89 « classes sportives » dans les 77 communes du pays. Ces classes sont ouvertes à tous les élèves de la 6^e à la terminale des lycées et collèges publics et privés béninois, qui ont la possibilité de s'inscrire dans l'une des cinq disciplines sportives suivantes : football, handball, basketball, arts martiaux et athlétisme. Afin de pouvoir concilier la pratique du sport avec leurs études, plusieurs plages horaires (mercredi et vendredi après-midi, samedi matin et éventuellement le dimanche matin) ont été définies pour permettre aux élèves exercer la discipline sportive de leur choix, sous la direction d'encadrants sportifs recrutés et formés à cet effet. En outre, les infirmeries des établissements accueillant ces classes ont été renforcées et les élèves sont soumis à une visite médicale obligatoire afin de s'assurer de leur aptitude à la pratique du sport.

En outre, les gouvernements (à travers leurs ministères chargés des sports, de l'éducation, de l'économie, de la culture ou encore des affaires étrangères) et leurs agences (l'Agence française développement (AFD), Enabel, l'agence de coopération belge, la DDC suisse, l'Agence canadienne de coopération internationale (ACDI)...) peuvent financer des actions à travers des actions de coopération dans le domaine du sport.

Sport en Commun, une initiative de l'AFD (France)

À titre d'exemple, **Sport en Commun** est une initiative panafricaine mise en place par l'**Agence française de développement (AFD)**. Elle vise à utiliser le sport comme outil de développement économique et social en Afrique. Basée à Dakar, elle soutient et finance des projets sportifs qui ont un impact sur le développement et la cohésion sociale en Afrique. L'AFD et la Ligue africaine de basketball s'appuient sur cette plateforme pour encourager des initiatives prometteuses en offrant des compétences et des opportunités sur le continent africain.

Parmi ces projets, a par exemple été retenu le projet porté par l'association Entraide Guinée construction d'un terrain de cécifoot en Guinée destiné à l'école Sogué de non-voyants de Conakry.

Il faut également citer les ambassades – l'on reviendra plus loin sur le rôle que peuvent jouer les ambassadeurs des pays francophones, notamment dans le cadre des grands événements sportifs, et également les institutions qui composent le réseau culturel des pays francophones (par exemple, pour ce qui concerne la France, les Alliances françaises et l'Institut français, placés sous la tutelle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères).

Le projet OJEN (Niger)

En octobre 2019, le **ministère chargé de l'enseignement primaire nigéroid**, a organisé avec l'**ambassade de France au Niger**, un atelier de lancement du projet « **Olympiade de la jeunesse au Niger** » (OJEN) dans le cadre de sa politique de relance de l'éducation physique et sportive au primaire.

Cet atelier a eu pour but répertorier les personnes à impliquer dans le projet, déterminer les établissements concernés par la phase pilote et d'évaluer les besoins en matériels sportifs et regroupera une trentaine des cadres de l'éducation issus du niveau central et des 4 régions bénéficiaires, l'équipe du projet et des responsables des Alliances françaises et des Centres culturels franco-nigériens (CCFN). La phase pilote concerne les régions d'Agadez, de Niamey, Maradi et Zinder.

La deuxième phase, qui s'est déroulée en septembre 2020, a consisté en une formation de 3 jours à destination des enseignants des écoles primaire de Zinder, en vue de familiariser les enseignants sur des modules d'enseignements d'EPS à l'école primaire.

Le projet « OJEN », financé à hauteur de 400 000 euros par l'ambassade de France, a pour vocation de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse, axé sur l'émancipation liée à la pratique sportive en milieu scolaire, en respectant le principe à travers l'organisation des compétitions inter-établissements organisés dans les quatre régions précitées.

4.1.2 LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales (communes, villes, régions, provinces...) s'avèrent également des échelons pertinents pour développer l'énorme potentiel que recèle la pratique sportive, en assurant un rôle de relais et d'impulsion auprès de la communauté sportive nationale.

Les villes, notamment, jouent un rôle moteur dans le développement du sport et de la francophonie. Pour s'en convaincre, il suffit de se rendre sur le site l'AIMF dont le portail [« Sport et ville »](#) recense toutes les initiatives des villes francophones dans ce domaine.

« La pratique sportive lausannoise à l'épreuve du genre » (Suisse)

En 2021, la ville suisse de **Lausanne** a réalisé une analyse sur la présence des femmes dans les disciplines sportives. Sur la base de ce [rapport](#)¹⁵, un catalogue de 19 actions et 61 mesures a été établi pour soutenir la pratique sportive des femmes. Des indicateurs de suivi budgétaire lié au genre ont été définis. Un fonds pour promouvoir le sport pour toutes et tous et l'égalité femmes-hommes a été créé début 2021. Doté de 300 000 francs suisses, la moitié de ce montant est destinée au développement de la pratique sportive des femmes et à la promotion de l'égalité dans le sport.

L'Observatoire mondial pour les femmes, le sport, l'éducation physique et l'activité physique (Suisse)

Le Canton de Vaud, la Ville de Lausanne et l'Université de Lausanne (UNIL) ont été désignés par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour assurer la création de l'Observatoire mondial pour les femmes, le sport, l'éducation physique et l'activité physique. Cette initiative vient concrétiser l'un des objectifs du plan d'action de Kazan, adopté en 2017 par la Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS) de l'UNESCO, qui a rassemblé 121 États membres.

La mise en place de cet Observatoire vise ainsi à pallier l'insuffisance d'études quantitatives et qualitatives sur la pratique du sport féminin, à créer des méthodologies d'évaluation unifiées et guider les acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux dans la conception de plans d'actions leur permettant d'atteindre l'égalité des genres dans et à travers le sport.

L'initiative « Culture et sport pour une éducation sociale équilibrée » (Maroc)

La **ville marocaine d'Essaouira** est à l'origine de l'initiative « Culture et sport pour une éducation sociale équilibrée ». Celle-ci vise, à travers un programme culturel et sportif ouvert à des enfants de 12 à 16 ans, à étendre la portée de l'apprentissage des enfants à ces jeunes afin d'améliorer leurs compétences sociales. Elle comprend par exemple la projection d'un documentaire sur la coexistence religieuse et culturelle pour que les jeunes puissent

¹⁵ « La pratique sportive lausannoise à l'épreuve du genre - Constats et actions prioritaires pour développer l'égalité hommes-femmes dans le sport », Ville de Lausanne, Service des sports, 2021.

s'imprégner des valeurs d'entraide et de partage, afin de mieux vivre ensemble.

La **coopération décentralisée** s'avère une piste privilégiée pour développer des projets structurants dans les domaines sportifs. Depuis trois décennies, l'action publique à l'international n'est plus une exclusivité des États. Moins formaliste et bureaucratique, davantage participative et modeste dans ses ambitions, l'aide extérieure entre collectivités, qui permet l'émergence d'une véritable « *diplomatie des territoires* », est, selon ses promoteurs comme l'un des instruments les plus appropriés pour dynamiser les initiatives locales de développement.

Les collectivités peuvent s'impliquer dans un dossier en entraînant dans leur sillage les différents acteurs économiques, associatifs ou culturels de leurs territoires, et selon les modalités qui leurs conviennent - soit directement, soit par le biais de l'un des réseaux internationaux de collectivité -, et ce pour réaliser des projets ou mobiliser des experts. Ces liens humains qui permettent souvent aux partenariats de s'inscrire dans la durée pendant que les collectivités montrent leur solidarité internationale en transférant leur expertise, leurs compétences et parfois leurs matériels.

L'expérience montre cependant que la principale limite à ce type de coopération est principalement d'ordre financier. Si les dispositifs financiers existent, ils sont souvent mal fléchés, constate Jean-François Habeau, directeur exécutif du Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV), dont le rôle consiste à aider les collectivités à trouver les solutions de financement, en France auprès de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)¹⁶ ou de l'Agence française de développement (AFD), parmi les multiples instruments mis en place par l'Union européenne et, plus récemment, auprès des grands bailleurs de fonds multilatéraux comme la Banque mondiale. En outre, la réussite de ce type de coopération requiert une certaine expertise pour répondre aux appels à projets.

La coopération décentralisée en France

Une compétence reconnue à l'international des collectivités territoriales

Depuis 2007 (loi « Thiollière ») et la loi d'orientation du 7 juillet 2014, les collectivités territoriales peuvent exercer, aux termes de l'article L. 1115-5 du code général des collectivités territoriales, une compétence de principe pour « mettre en œuvre ou soutenir toute action internationale annuelle ou pluriannuelle de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire », sous réserve du respect des engagements internationaux de la France et des compétences régaliennes de l'État.

Les collectivités d'outre-mer bénéficient de possibilités spéciales, afin de leur permettre de

¹⁶ A cet égard, il convient de souligner que DAECT a lancé en 2023 un appel à projets « [Sport et coopération décentralisée](#) », dans le cadre d'une coopération entre le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère des Sports, le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence nationale du Sport (ANS), l'Agence Erasmus+ Jeunesse et Sport, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ainsi que le Comité paralympique et sportif français (CPSF). Les projets éligibles doivent s'inscrire dans l'un des champs d'intervention suivants :

- faire du sport un levier de développement durable des territoires, en cohérence avec l'Agenda 2030 ;
- renforcer mutuellement les capacités sportives des territoires pour développer l'accès au sport pour tous.

mener des coopérations, y compris avec des États souverains, dans leur voisinage régional.

Des financements innovants

Des lois successives, comme la **loi Oudin/Santini du 9 février 2005** relative à la coopération internationale des collectivités locales et des agences de l'eau ont mis en place des financements innovants, avec la possibilité de consacrer jusqu'à **1% des ressources affectées à l'eau et à l'assainissement** pour mener des actions de coopération décentralisée. Ce dispositif a été ensuite étendu au domaine de **l'énergie** (amendement « Pintat ») et à **la gestion des déchets ménagers** (loi de 2014).

Le soutien de l'État

La commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) permet aux élus locaux de débattre de leur présence à l'international et de la complémentarité des actions locales avec celles de l'État. Elle est présidée par le Premier ministre ou le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et comprend 14 représentants de collectivités territoriales, proposés par l'AMF, ADF, Régions de France, l'Association française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) et Cités Unies France, 14 représentants des ministères, ainsi que 12 représentants d'établissements publics et d'associations et 4 personnes qualifiées.

Son secrétariat est assuré par la **délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales** du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (DAECT), dirigée par un ambassadeur délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales.

Source : [site internet du Sénat](#)

4.2 LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Parmi les organisations internationales, l'UNESCO et la CONFEJES jouent un rôle moteur dans le développement du sport.

4.2.1 L'UNESCO

Cette organisation mondiale est en effet un acteur incontournable qui a su très tôt mettre en exergue le potentiel de développement humain que recelait le sport.

Tout d'abord, c'est sous l'égide de l'UNESCO qu'a été adoptée en 1978 la « Charte internationale de l'éducation physique et du sport », largement révisée en novembre 2015. Ce texte affirme que la pratique de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport est un droit fondamental pour tous, qui peut apporter toutes sortes de bienfaits aux individus, aux communautés et à la société toute entière.

L'une de ses initiatives majeures est le **Plan d'action de Kazan (PAK)**, adopté en 2017, qui a vocation à faire de l'éducation physique et sportive un vecteur de la consolidation de la paix et du développement durable.

Le Plan d'action de Kazan

*Le Plan d'action de Kazan, adopté le 15 juillet 2017 par la **Sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (MINEPS VI)** est le résultat de consultations approfondies avec les États membres de l'UNESCO, les organisations intergouvernementales, le CIGEPS et son Conseil consultatif permanent, ainsi que d'autres experts et praticiens dans le domaine des politiques concernant l'éducation physique, l'activité physique et le sport.*

Il marque l'engagement de lier l'élaboration des politiques sportives au programme de développement 2030 des Nations Unies, ainsi que le soutien à un cadre général de suivi de la politique sportive et à cinq domaines prioritaires pour une coopération internationale et nationale multipartite :

- protéger les droits, la sécurité et la sûreté des athlètes, des spectateurs, des travailleurs et autres groupes impliqués,*
- prévenir et traiter le harcèlement et les abus dans le sport,*
- promouvoir la bonne gouvernance des organisations sportives,*
- renforcer les mesures contre la manipulation des compétitions sportives,*
- fournir un cadre de politique antidopage approprié, assurer sa mise en œuvre et proposer des mesures d'application efficace.*

Ce plan d'action est devenu un instrument de référence, en ce qu'il offre une vision globale de l'accès universel au sport, à l'éducation physique et à l'activité physique et décrit concrètement comment ils peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et de leurs cibles.

Au sein de l'UNESCO, le **CIGEPS** - Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport – dont la Présidente pour l'exercice 2021-2022, Mme Rakotozafy a été entendue dans le cadre de la préparation de ce rapport – a pour mission de développer le rôle et la valeur du sport et promouvoir son inclusion dans les politiques publiques. Actuellement trois pays francophones (le Burundi, ainsi que la France et Madagascar qui ont élus vice-présidents au sein du Bureau du Comité) font partie de ses membres pour l'exercice 2022-2023.

Le CIGEPS est une « plateforme orientée vers l'action » : elle promeut le dialogue et la coopération entre les gouvernements, le mouvement sportif et d'autres parties prenantes.

Il identifie les grandes tendances, définit l'agenda politique international, facilite l'échange d'informations et le transfert de connaissances, et identifie les bonnes pratiques pour développer des lignes directrices et des outils pour la mise en œuvre des politiques.

Enfin il renforce la responsabilité des gouvernements. Il favorise l'intensification des initiatives réussies à travers le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des politiques.

4.2.2 LA CONFEJES

Cette institution intergouvernementale regroupe les ministres des sports, de la jeunesse et des loisirs de 43 États francophones. Créée en décembre 1969, elle œuvre pour la promotion de la jeunesse, des sports et des loisirs au sein de l'espace francophone.

Depuis plus de cinquante ans, elle met en œuvre des initiatives et des actions en vue de contribuer d'une part, au développement économique et social de ses États et Gouvernements membres, et à la promotion des valeurs de la Francophonie et du français d'autre part.

Au fil des programmations, l'Institution a aligné progressivement son action à celles des autres acteurs de la francophonie et renforcé la participation de la jeunesse et du sport.

À travers notamment son programme 3 « EPS/Sport » qui vise à améliorer l'accès, la qualité et la gestion du sport et à promouvoir le développement inclusif du sport, elle accompagne 4 000 jeunes athlètes issus des pays francophones.

L'action de la CONFEJES en Afrique en 2021

Concernant la professionnalisation de la pratique du sport, la CONFEJES a organisé des séminaires de renforcement des capacités des entraîneurs nationaux et des directeurs techniques nationaux en athlétisme en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso et un atelier de renforcement des capacités des kinésithérapeutes opérant au niveau des fédérations sportives nationales du Mali.

Elle fournit également un appui aux athlètes francophones pour leur participation aux grands événements sportifs dont ont bénéficié, l'an dernier, 6 athlètes des Centres de développement de l'athlétisme africain (AADC) à Dakar (Sénégal) et Lomé (Togo).

S'agissant de elle a lancé le deuxième appel à projets « Femmes – Sport – Santé », qui poursuit un triple objectif :

- soutenir les États et Gouvernements membres des pays du Sud dans la mise en œuvre des politiques publiques sportives dédiées aux femmes et à la santé;*
- favoriser la synergie entre acteurs complémentaires (public et privé) autour de projets concrets en s'inspirant des bonnes pratiques locales;*
- autonomiser les acteurs de développement économique en faveur du sport féminin.*

14 projets ont été sélectionnés, financés à hauteur de 10 000 euros.

Enfin elle contribue à la relance de l'éducation physique et sportive (EPS) en fournissant du matériel pédagogique à des établissements afin de soutenir l'action du gouvernement sénégalais de relance de l'éducation physique et sportive.

4.2.3 LES ORGANISATIONS REGIONALES

4.2.3.1 L' Union africaine

Au sein de l'organisation, le Conseil du sport de l'Union africaine (CSUA), créé en 2016, est l'organe chargé de la coordination du Mouvement sportif africain et du forum devant coordonner les efforts des États membres dans le but de promouvoir et de développer le sport sur le continent.

Le Conseil supérieur du sport en Afrique a récemment publié un guide pratique « [La sauvegarde dans le sport et le sport pour le développement \(S4D\) dans les contextes africains : guide pratique - de la politique à l'action](#) ». Cet outil, élaboré en collaboration avec la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)*, l'agence de coopération internationale allemande pour le développement, a pour vocation d'aider les

organisations sportives peuvent mettre en œuvre des politiques et des procédures pour protéger les enfants et les adultes vulnérables contre les dommages non accidentels. Le guide fournit également des exemples de meilleures pratiques en matière de sauvegarde pour les animateurs, y compris les entraîneurs, les enseignants et les pairs leaders, afin d'impliquer les participants et la communauté élargie.

4.2.3.2 L' Union européenne

En matière de sport, l'Union européenne dispose de compétences d'appui et intervient en complément de l'action des États membres. Depuis plusieurs années, et notamment avec le traité de Lisbonne, en 2007, qui établit une base juridique pour le sport dans le droit communautaire, les institutions européennes accroissent toutefois leur implication, notamment pour promouvoir l'activité physique, développer la dimension sociétale du sport, ou encore lutter contre la violence et le racisme.

A titre d'exemple, le 22 juin 2020, le Conseil de l'Union européenne a adopté ses [Conclusions sur l'impact de la pandémie de covid-19 et la relance du secteur sportif](#), qui proposent diverses mesures de relance. Le document montre la manière dont l'intégralité du secteur a été sévèrement affectée, y compris sur le plan économique, la pandémie ayant eu des conséquences désastreuses sur les activités sportives à tous les niveaux. Le Conseil y souligne la nécessité de mettre en place des stratégies d'adaptation à la pandémie et de reprise post-pandémie au niveau local, national, régional et de l'Union afin de soutenir le secteur du sport et de préserver son importante contribution au bien-être des citoyens de l'Union.

Sur le plan opérationnel, le sport est désormais incorporé au programme Erasmus +, qui a bénéficié d'une hausse substantielle de son budget pour la période 2021-2027. Erasmus + est en effet financé à hauteur de 26 milliards d'euros, soit une augmentation de 80 % par rapport à la période 2014-2020.

4.3 LE MOUVEMENT OLYMPIQUE

4.3.1 LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

Au sein du comité, **le département de la coopération internationale et du développement** s'efforce par le biais de différents projets d'utiliser le sport comme véhicule de développement social, économique et humain dans des communautés défavorisées ou en situation de crise.

Parmi ses instances, la **commission de la Solidarité Olympique** est chargée de définir les principales stratégies de la Solidarité Olympique et de gérer ses activités, en approuvant notamment les programmes et les budgets y afférents et en supervisant leur mise en œuvre.

La **Solidarité Olympique** a en effet pour but de prêter assistance à tous les Comités Nationaux Olympiques (CNO) dans le cadre des programmes de développement destinés aux athlètes, particulièrement à ceux qui en ont le plus grand besoin. Ce soutien revêt la forme de programmes à multiples facettes dont la priorité est le développement de l'athlète, mais également la formation des entraîneurs et des dirigeants sportifs, et la promotion des valeurs olympiques.

Dans le cadre du **plan 2017-2020**, la Solidarité Olympique a apporté son soutien à :

- plus de 25 000 athlètes,
- plus de 13 500 activités de CNO, dont près de 3 000 bourses pour athlètes, 1 600 formations pour entraîneurs et dirigeants sportifs, et 2 000 initiatives pour promouvoir les valeurs olympiques,
- 64 forums, ateliers et séminaires,
- 180 bourses MEMOS destinées aux professionnels travaillant dans les instances sportives nationales ou internationales à développer les connaissances et les compétences nécessaires pour mieux gérer leurs organisations,
- 8 500 entraîneurs à travers le programme du Développement du système sportif national.

En Afrique, dans le cadre d'une enveloppe de 41 millions de dollars dédiée à l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), ce plan a notamment permis le financement d'un complexe Olympafrica en Côte d'Ivoire, dans la ville de Sassandra, comprenant un terrain de football, une piste d'athlétisme, un plateau multifonctionnel, un foyer polyvalent avec un bloc sanitaire et un espace ludique pour enfants, ou encore de plusieurs projets de la Fondation Keba Mbaye au Sénégal, ainsi que du programme de soutien aux athlètes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020, les premiers Jeux africains de plage sur l'île de Sal (Cap-Vert) en 2019 et les 3^{èmes} Jeux africains de la jeunesse (JAJ) à Alger (Algérie) en 2018.

Le budget de développement et d'assistance approuvé par la commission de la Solidarité Olympique pour le nouveau plan 2021-2024 s'élève à 590 millions de dollars, soit environ 500 millions d'euros, soit une sensible augmentation de 16 % par rapport au plan 2017-2020. Il correspond à la part des droits de diffusion des Jeux Olympiques (Tokyo 2020 et Beijing 2022) destinée aux CNO.

Enfin le Comité comprend également une **commission de la durabilité et de l'héritage**, présidée par S.A.S le Prince Albert II de Monaco. Elle a pour mission de conseiller la Session, la commission exécutive et le président du CIO s'agissant des questions de durabilité et d'héritage afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées et justes qui optimiseront les impacts positifs, minimiseront les impacts négatifs et encourageront un changement positif et des legs sur les plans social, économique et environnemental.

4.3.2 LES COMITES NATIONAUX OLYMPIQUES (CNO)

L'action de **l'Association francophone des comités nationaux olympiques (AFCNO)**, dont le Président, Denis Masségli, a été entendu dans le cadre de la préparation de ce rapport, mérite d'être saluée.

C'est 2009, lors du XIII^e Congrès international olympique de Copenhague, que plusieurs comités nationaux olympiques (CNO) francophones s'accordent pour la première fois sur la nécessité de s'unir et d'agir, ensemble, pour renforcer la place de la francophonie au sein du mouvement olympique.

Créée en 2010 à Paris, l'AFCNO regroupe aujourd'hui 47 comités nationaux olympiques (CNO), soit plus du quart des pays affiliés à l'Association des comités nationaux olympiques (ACNO). L'AFCNO comprend également parmi ses membres des organisations sportives ayant pour objet la promotion de la francophonie en tant qu'organisation associée.

En 2013, l'AFCNO et l'OIF ont officialisé leurs liens par la signature d'un **accord-cadre de**

coopération. Depuis, l'OIF participe financièrement à la réalisation des projets de l'AFCNO, notamment la formation pour entraîneurs francophones de haut-niveau ainsi que la promotion de la langue française à chaque édition des Jeux Olympiques d'été et d'hiver.

L'AFCNO compte également dans l'association des organisations sportives ayant pour objet la promotion de la francophonie en tant qu'organisation associée.

En 2016, l'AFCNO a mis en place, avec le soutien financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie et de la Solidarité Olympique, des formations permettant d'accueillir des entraîneurs dans 17 sports à l'INSEP (l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique), établissement public dépendant du ministère chargé des sports français.

En bénéficient désormais chaque année 25 entraîneurs francophones de toutes disciplines qui bénéficient durant une semaine de par des experts et d'anciens athlètes sur des thématiques pluridisciplinaires liées à la performance de haut niveau (projet d'entraînement, préparation physique, réathlétisation, musculation, ...).

Afin de rendre plus efficace son action auprès des athlètes francophones, l'AFCNO a intégré l'un de leurs représentants au sein de son Comité exécutif, ce qui lui permet notamment de mieux accompagner les CNO dans la structuration de leur commission des athlètes. Parmi ses projets, l'Association a pour objectif de créer au Sénégal, en prévision des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2026 de Dakar, le premier Forum des athlètes francophones.

Depuis 12 ans, l'AFCNO a également développé un **programme de volontariat sportif francophone** qui permet de mettre à disposition des CNO membres de jeunes volontaires dans le cadre de missions de développement. Ce dispositif leur permet, ainsi qu'aux organisations associées à l'AFCNO d'accueillir, pour une durée de 8 à 12 mois, un jeune diplômé francophone à même de soutenir la mise en œuvre ou le développement d'un ou plusieurs projets identifiés. À ce jour, on dénombre une quinzaine de CNO et d'organisations associées francophones qui ont bénéficié de programme depuis sa création et une centaine de jeunes sont partis en mission au service du développement de la francophonie sportive.

Enfin l'AFCNO œuvre depuis plusieurs années, en collaboration avec l'OIF, sur les questions de promotion du multilinguisme et de la langue française, notamment aux côtés de chaque Grand Témoin de la Francophonie.

4.3.3 LES FEDERATIONS SPORTIVES NATIONALES

La francophonie constitue également l'une des composantes des actions que les fédérations nationales sportives mènent au plan international.

Le projet « Championnes ! » (Guinée, Bénin et Togo)

*La **fédération française de football (FFF)** appuie les fédérations africaines francophones dans le cadre d'un partenariat avec la FIFA au titre en particulier du programme « FIFA forward » qui vise à favoriser les meilleures conditions possibles pour le développement du football à l'échelle mondiale.*

*Un des projets de « **Fifa forward** » qui porte le nom de « **Championnes !** », sera réalisé en **Guinée**, au **Bénin** et au **Togo** où il concernera 6 000 jeunes filles et 1 000 personnes de leur entourage. Son objectif principal est de permettre à ces jeunes joueuses de suivre grâce au football une éducation de qualité dans un environnement sécurisé. Ce projet pilote, qui s'étendra jusqu'en 2023, fait de la promotion du football féminin un outil d'émancipation des*

filles, de défense des droits des enfants, et de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG).

*La **Fédération monégasque de Cyclisme (FMC)**, en collaboration avec l'Union Francophone de Cyclisme, a mis en place un programme d'entraide avec le **Rwanda** en 2019-2020, en prenant en charge la formation de certains athlètes de la fédération de cyclisme rwandaise, ainsi qu'en offrant du matériel nécessaire à la formation de ces derniers dans leur pays.*

4.3.4 LES CLUBS SPORTIFS ET LEURS FONDATIONS

Grâce à leur implantation au sein d'un territoire et leur contact privilégié avec la population qu'ils représentent, les clubs sportifs peuvent aussi être des acteurs efficaces de l'inclusion par le sport. Ils peuvent également faire bénéficier de leur expérience d'autres clubs étrangers et développer avec ces derniers de nombreuses synergies.

Parmi les nombreux exemples, la coopération entre le club de football de l'Olympique lyonnais et le club de Dakar Sacré Cœur (DSC) pourrait être mise en exergue. Depuis 2015 le club français soutient et accompagne le club sénégalais dans son développement.

De même le club de football du Paris Saint Germain s'est associé à Action Contre la Faim pour aider des centres de santé en République centrafricaine. Cette mission a permis de lever 120 000 euros et d'aider plus de 80 000 enfants.

4.3.5 LES SPORTIFS

Enfin les sportifs constituent un formidable relais. Grâce à leur notoriété, leur image positive, notamment auprès des jeunes, ils peuvent contribuer à diffuser des messages efficaces, à promouvoir des valeurs positives.

Daba Modibo Keita, « Champion de la Paix » au Mali

*À titre d'exemple, « **Champions de la Paix** » de l'organisation **Peace and Sport**, créée par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, est un collectif de 100 sportifs de haut niveau engagés personnellement en faveur du mouvement de la paix par le sport, et qui œuvrent pour faire du sport un outil de dialogue et de cohésion sociale. Parmi ces champions, le Malien Daba Modibo Keita, premier représentant d'Afrique subsaharienne à remporter un titre au championnat du monde de taekwondo, a participé au développement de cette discipline au Mali (qui compte désormais 15 000 licenciés) et a mis sa notoriété au service de la lutte contre le VIH dans son pays.*

L'Association Diambars (Sénégal)

*Grâce à leur expérience du terrain et leur connaissance du sport, ils peuvent de surcroît être à l'origine de grandes réussites, telles que celles de l'**association Diambars** fondé en 1997 par les footballeurs internationaux français Bernard Lama, Patrick Vieira et béninois Jimmy Adjovi Boco. Cette association, qui a pour slogan « faire du foot passion un moteur pour l'éducation », a créé deux structures de formation de type « sport-études », l'une au Sénégal à Saly, l'autre en Afrique du Sud, qui ont pour objet de former aux métiers du football.*

Cette initiative, développée à l'origine par des footballeurs, a ensuite reçu l'appui d'une collectivité territoriale française (la région Nord-Pas de Calais), du ministère de la coopération française, et du Président de la République du Sénégal.

L'Association Génération Foot, un exemple de coopération franco-sénégalaise

De même, l'Association Génération Foot, club sénégalais fondé en 2000 par le footballeur Mady Touré, sert d' » incubateur » dans le domaine du football, en intégrant la pratique sportive dans le cursus scolaire tout en œuvrant au développement social en aidant les populations environnantes à l'accès à l'eau potable, à l'électricité et à la santé. Ce club s'appuie sur une convention signée avec le FC Metz, club de football français, qui en échange d'une dotation en équipements et d'une aide financière au fonctionnement de l'Académie, dispose d'une priorité de sélection sur les joueurs qui y sont formés. Une seconde convention qui réaffirme les engagements des deux clubs est signée le 1^{er} janvier 2010. Elle officialise également le projet de construction de nouvelles installations pour poursuivre le développement de l'académie, qui aboutit à la création du Centre Amara Touré situé à Déné Birame Ndao, à quelques kilomètres de Dakar.

4.4 LES ACTEURS PRIVÉS

Aux côtés de ces acteurs publics, agissent de nombreux acteurs privés, qui sont autant de relais sur lesquels peuvent s'appuyer les politiques publiques.

4.4.1 LES ENTREPRISES

Les entreprises sont des acteurs essentiels du monde sportif, au développement duquel ils contribuent par la construction et la production d'équipements sportifs, le mécénat – qui se caractérise par un apport sans contrepartie directe à une structure ou un événement reconnu d'utilité publique –, le sponsoring – défini par un soutien financier ou matériel apporté à un événement, une fédération, une équipe sportive ou un sportif par un partenaire annonceur en échange de différentes formes de visibilité et de collaborations – ou encore la médiatisation des événements sportifs.

Les conventions d'insertion professionnelle (France)

En France, des accords sont conclus avec de grandes entreprises qui soutiennent l'insertion et la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau amateurs. La convention d'insertion professionnelle (CIP), notamment, offre la possibilité aux meilleurs sportifs de haut niveau français de conjuguer de front carrière sportive et vie professionnelle dans l'entreprise par des aménagements de leur temps de travail, sans perte de salaire, octroyés par leur employeur pour faciliter leur parcours sportif.

4.4.2 LES ASSOCIATIONS

La Fondation des Canadiens pour l'enfance

Depuis sa création en août 2000, la **Fondation des Canadiens pour l'enfance** a remis plus de 30 millions de dollars à plus de 800 organismes œuvrant pour le bien-être des enfants les plus vulnérables à travers le Québec. La Fondation s'est donnée comme objectif d'encourager et supporter l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie chez les jeunes dans le besoin.

La Fondation réalise son mandat de deux façons : tout d'abord, par la mise en œuvre d'un projet phare – [le programme BLEU BLANC BOUGE](#) – qui consiste à construire des patinoires communautaires réfrigérées et multisport, ensuite par l'octroi d'un soutien financier à des organismes dont les projets et les programmes permettent aux enfants d'adopter de saines habitudes de vie en étant plus actifs.

La Fondation Princesse Charlène (Monaco)

À **Monaco**, la **Fondation Princesse Charlène** soutient, à travers son programme « Sport & éducation », des projets d'entraide internationale et de solidarité, destinés à l'éducation et, notamment, à la stimulation du bien-être et l'épanouissement des enfants. Elle a notamment développé un partenariat avec l'association « Educational Development Projects Trust », présente dans différents pays, notamment au Cambodge ou au Ghana. Ce partenariat a pour but d'apprendre à nager aux enfants, et les sensibiliser à la prévention de la noyade, ainsi que former des nouveaux professeurs de natation et moniteurs en sécurité aquatique.

En conclusion, les résultats de ces multiples actions pourraient être grâce à une **meilleure coordination**, qui permettrait renforcer les synergies entre les acteurs qui contribuent au développement du sport. La création d'une entité au sein de la Francophonie chargée de recenser, suivre, voire coordonner ces multiples initiatives pourrait être une piste pour accroître encore leur efficacité.

5 LE SPORT PEUT CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

5.1 LE FRANÇAIS, LANGUE OFFICIELLE OLYMPIQUE

Le sport est une langue officielle du comité international olympique. En effet, selon la Règle 23 de la Charte olympique « *Les langues officielles du CIO sont le français et l'anglais.* ».

Le point 3 précise même qu'« *en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais de la Charte olympique et de tout autre document du CIO, le texte français fera foi sauf disposition expresse écrite contraire* ».

Toutefois, force est de constater que le français n'est pas toujours mis à l'honneur des Jeux Olympiques. À partir de la présidence du CIO par l'Américain Avery Brundage (1952-1972), l'anglais prend une place croissante. En 1972, la langue de Shakespeare devient ainsi langue officielle et le nombre d'anglophones au sein du CIO vient à dépasser celui des francophones. C'est plus particulièrement aux Jeux olympiques d'hiver de Lillehammer en 1994 et Jeux olympiques d'été d'Atlanta en 1996, que d'importants manquements à l'usage du français ont été relevés et que les pays francophones ont dû entreprendre une action énergique afin de faire respecter l'emploi du français dans les comités d'organisation.

Un groupe de travail a ainsi été créé en 1994 réunissant des représentants de l'OIF, des ministères de la jeunesse et des sports, de la Délégation générale à la langue française, du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), de l'École supérieure d'interprétation et de traduction (ESIT) et de l'Institut supérieur d'interprétation et de traduction (ISIT).

Cet effort de coopération linguistique a abouti à la signature en 1998 d'une convention avec le SOCOG, le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Sydney. Ce texte inclut notamment la mise à disposition de stagiaires de l'ESIT auprès des services linguistiques du SOCOG, le développement d'une version française du site internet du SOCOG, l'élaboration d'un lexique français-anglais de la terminologie sportive et olympique, la formation en français des personnel du SOCOG par l'Alliance française de Sydney, des stages d'immersion à l'université Michel de Montaigne à Bordeaux destinés à 24 stagiaires australiens, la création d'un livret pédagogique « *En français à Sydney* » distribué aux professeurs des établissements scolaires australiens où le français est enseigné...

5.1.1 LES GRANDS TEMOINS DE LA FRANCOPHONIE

Une autre étape marquante dans cette « reprise en main » est la désignation, depuis 2004, par le Secrétaire général de l'OIF, pour chaque Jeux Olympiques d'hiver et d'été (à l'exception des Jeux Olympiques d'hiver de Pékin 2022 et des Jeux Olympiques de Paris 2024), d'un Grand Témoin de la Francophonie, qui se rend aux Jeux « *pour veiller au respect de la règle 23 de la Charte Olympique en vertu de laquelle la langue française est, avec l'anglais, la langue officielle des Jeux Olympiques* ».

Choisi parmi d'éminentes personnalités du monde sportif et culturel du monde francophone¹⁷, il a pour mission d'encourager l'usage et la visibilité du français dans le cadre des Jeux en s'assurant que les services linguistiques offerts aux athlètes, aux officiels, aux journalistes et, plus largement, au grand public soient effectivement en français.

Il rédige après chaque olympiade un rapport dans lequel il fait état de l'utilisation du français lors des jeux et qui contient un certain nombre de recommandations.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- Désigner un « responsable francophone » au sein du Comité organisateur des Jeux

¹⁷ Parmi les Grands témoins, on dénombre l'ancienne ministre de la culture française Fleur Pellerin (2018), le musicien camerounais Manu Dibango (2016), la Secrétaire générale de l'Académie française Hélène Carrère d'Encausse (2014), l'ancienne Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean (2012), l'ancien Président de la Confédération suisse Pascal Couchepin (2010), l'ancien Premier ministre français Jean-Pierre Raffarin (2008), l'auteure et journaliste canadienne Lise Bissonnette (2006) et l'ancien président du Conseil supérieur audiovisuel (CSA) français Hervé Bourges (2004):

olympiques (COJO) pour coordonner les relations avec la francophonie, s'agissant notamment des services d'interprétation, de traduction, des animations culturelles ou de l'appui aux volontaires francophones ;

- Signer une convention de partenariats entre l'OIF et le CIO qui permettrait d'avoir un « socle » sur lequel fonder les relations de l'OIF et des futurs comités d'organisation des Jeux sur les sujets linguistiques et culturels. Cette convention a d'ores et déjà fait l'objet de discussions préliminaires ;
- Reconfigurer le programme d'envoi de jeunes volontaires médiateurs linguistiques pour s'adapter aux nouvelles réalités d'accueil et d'accompagnement des Jeux ;
- Investir dans la formation linguistique des personnels hôteliers, personnel de sécurité, personnels de santé ;
- Identifier très en amont auprès des fédérations sportives internationales leurs besoins de collaborateurs locaux parlant français (juges, arbitres...) et préparer avec elles la mobilisation des moyens nécessaires ;
- Établir une liste restreinte, ciblée et réaliste, par lieu, du déploiement des panneaux et affiches de la signalétique sur les sites olympiques et aires de transit (aéroport, station d'autobus, métro, station de train) et saisir très en amont les autorités compétentes (ministère du Transport, ville hôte, Gouvernement provincial, gestionnaire de l'aéroport, compagnie de transport de train) afin de veiller à ce que les dispositions soient prises suffisamment tôt pour obtenir les autorisations d'installer les signalétiques additionnelles ;
- Prendre en compte la question linguistique le plus en amont possible de l'organisation des Jeux. En ce sens, la désignation du Grand Témoin de la Francophonie devrait se faire au moins deux ans avant la tenue des Jeux¹⁸ ;
- Associer encore davantage le Groupe des ambassadeurs francophones à la préparation, au déroulement des Jeux et à l'« après-Jeux » pour faire fructifier leur héritage ;
- Capitaliser sur l'héritage linguistique de chacun des Jeux, afin que le travail accompli puisse davantage servir aux olympiades suivantes ;
- Associer davantage les ambassadeurs des pays francophones du pays hôte à la promotion et à la défense du français avant, pendant et après les jeux ;
- Favoriser les synergies avec les autres jeux notamment les Jeux olympiques de la jeunesse et les Jeux de la Francophonie.

5.1.2 LES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Dans ce domaine, les Jeux de la Francophonie peuvent être en effet un atout majeur.

La décision de les créer remonte au deuxième Sommet de la Francophonie, organisé à Québec en 1987. La mission de mise en place de ces jeux a été confiée à la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES). Organisés pour la première fois à Rabat au Maroc, ils se déroulent depuis lors tous les 4 ans

¹⁸ À cet égard, il convient de souligner si le chef cuisinier français Thierry Marx a été désigné pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo en juin 2019, soit moins d'un an avant la date prévue initialement pour leur ouverture, le Grand témoin n'a pas encore été désigné pour les Jeux Olympiques et Paralympiques des Jeux de Paris 2024.

- au moins une fois sur deux dans un pays du Sud et rassemblent en moyenne 3 000 participants issus d'une quarantaine de pays francophones. Les prochains Jeux, qui devaient initialement se tenir au Nouveau-Brunswick en 2019, seront accueillis par Kinshasa, en République démocratique du Congo, du 28 juillet au 6 août 2023.

Ces Jeux sont un exemple concret de la Francophonie multilatérale et solidaire. Ils permettent le rapprochement des pays ayant le français en partage, ils réalisent la solidarité et la coopération Nord/Sud, principe fondateur de la Francophonie, avec une aide financière des pays du Nord permettant, notamment de réhabiliter des infrastructures locales et de développer de nouveaux équipements. Enfin ils participent à la découverte de jeunes talents dans le domaine du sport et de la culture. L'athlète marocain Hicham El Guerrouj et le judoka français David Douillet ont ainsi obtenu leur première médaille internationale lors de ces jeux.

Toutefois ces Jeux sont difficilement comparables aux des Jeux olympiques. Ils sont dotés d'un budget modeste, de quelques dizaines de millions d'euros, comprennent un nombre de disciplines restreint, et ont pour particularité d'alterner compétitions sportives et concours culturels.

A la différence des Jeux du Commonwealth, auxquels ils sont souvent comparés à leur désavantage, les Jeux de la francophonie ont pour ciment la langue française, et non l'ancienne appartenance à un Empire colonial, comme ce fut le cas des Jeux de la Communauté en 1960, puis des Jeux de l'Amitié, en 1960 et 1961. En outre, les Jeux de Commonwealth, dont la création est bien antérieure – leur première édition s'est déroulée en 1930 – sont avant tout une manifestation sportive dont le programme se rapproche de celui des Jeux Olympiques, alors que les Jeux de la Francophonie associent épreuves physiques et épreuves culturelles.

Surtout les Jeux de la Francophonie, co-organisés par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), et le Comité national des Jeux de la Francophonie (CNJF) désigné par le gouvernement du pays hôte des Jeux, dépendent avant tout de l'implication du pays d'accueil à les prendre en charge. Parmi les critiques dont ils ont pu faire l'objet sont relevés des problèmes d'accueil, d'organisation, la faiblesse des performances et de leur médiatisation.

Les 10 et 11 décembre 2020, un séminaire de réflexion sur l'avenir des Jeux de la Francophonie organisé par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), dont la présidente Zeina Mina, a été entendu dans le cadre de ce rapport, s'est tenu en visioconférence. Ont été explorées plusieurs pistes visant à les renouveler, recensées dans un [rapport de synthèse](#) publié en mars 2021.

Parmi celles-ci figurent :

- mettre les jeunes au cœur de l'événement - dans la mesure où ces jeux s'adressent à elle - et en s'efforçant de déployer des actions dans des domaines qui les intéressent et en tenant compte de leurs préoccupations, notamment l'insertion et la réinsertion sociale et économique.
- accorder une place significative au sport amateur et au sport scolaire dans le concept des Jeux de la Francophonie,
- autoriser des candidatures aux Jeux d'entités plus vastes que des villes,
- élaborer en continu une stratégie de communication internationale vers les États

membres au-delà des structures politiques et administratives, et pas seulement dans le pays de la ville organisatrice,

- définir un degré de prestation logistique minimal imposé aux participants,
- s'appuyer sur les instances du sport international (fédération internationales, CIO, Comité international paralympique...) et de la culture pour définir les contraintes techniques et organisationnelles des Jeux, et fournir les outils appropriés aux organisateurs pour les mettre en œuvre et assurer leur respect,
- penser la place des Jeux en tenant compte du calendrier des grandes compétitions internationales et de leurs critères de qualification,
- articuler et structurer le message de la diplomatie sportive et l'identité que véhiculent les Jeux, en nommant par exemple un parrain/une marraine de renommée internationale pour chaque édition,
- afin de s'assurer d'une meilleure couverture médiatique, renforcer la communication avant et après l'événement, davantage associer les acteurs sociaux, sportifs et culturels à cette communication, et aménager une zone de presse ou un "village des Jeux" où les participants peuvent rencontrer les médias,
- accorder davantage de marge de manœuvre au CIJF en le rendant autonome sur le plan décisionnel et financier, en le renforçant et en le dotant d'un personnel encore plus qualifié.

5.2 LE SPORT, UN VECTEUR D'INFLUENCE

Au-delà des grands événements sportifs, le sport est un vecteur d'influence et une source de rayonnement international pour la Francophonie. Utilisé par nombre d'États (cf. les exemples récents de l'Arabie Saoudite et du Qatar) comme un outil efficace de promotion de leur image internationale. Elle vise notamment à rendre un pays, ses habitants et sa culture plus attractifs auprès des pays tiers en entretenant des liens entre les populations, notamment au moyen d'initiatives citoyennes.

Le partenariat entre le Rwanda et deux clubs de football européens

*Avec l'équipe anglaise d'Arsenal, le **Rwanda** a signé un contrat de trois ans estimé à 35 millions d'euros, impliquant la mention « **Visit Rwanda** » sur tous les maillots des Gunners (équipes masculine et féminine, tenues d'entraînement et de match).*

*Quant au club français **du Paris Saint Germain (PSG)**, il a officialisé le 4 décembre 2021 un partenariat de trois ans avec le Rwanda. Le PSG s'engage à promouvoir le tourisme dans ce pays d'Afrique de l'Est. Depuis 2019, la mention « **Visit Rwanda** » apparaît sur les panneaux publicitaires du Parc des Princes plusieurs fois par match, sur les maillots d'entraînement et d'échauffement de l'équipe masculine ainsi que sur la manche des maillots de match des féminines. Les supporters peuvent aussi désormais savourer thé et café rwandais, deux produits phares de l'économie locale, à la buvette du Parc.*

*Le **PSG** promet en outre que ses joueurs partiront à la découverte du **Rwanda**, et que le club travaillera avec des jeunes footballeurs du « pays aux mille collines » via des programmes de formation. En novembre 2021, le PSG, en collaboration avec Visit Rwanda, a inauguré une toute nouvelle Paris Saint Germain Academy au Rwanda avec l'international, Rai. Située dans le district de Huye, dans la Province du Sud, l'Academy offrira à 172 jeunes espoirs l'opportunité de dévoiler tout leur potentiel dans des installations sportives de haut niveau avec des entraîneurs spécialement formés par le club. A terme, 500 enfants supplémentaires de la communauté locale doivent pouvoir participer à des stages ou à des événements ponctuels.*

Le sport peut aussi être utilisé comme instrument de médiation, permettant de renouer des liens diplomatiques interrompus, comme l'illustre l'exemple de la « diplomatie du ping-pong » qui ouvrit voie à un renouveau dans les relations sino-américaines à l'occasion de la visite du président américain Richard Nixon en 1972 en Chine, ou de réconcilier des populations divisées. La Coupe du monde de rugby 1995 en Afrique du Sud, qui permit de sceller l'union d'un pays – au moins de manière symbolique – après l'apartheid, en est un des exemples les plus marquants.

L'un des enjeux majeurs de la diplomatie sportive est l'attribution des grands événements sportifs, qui contribue au rayonnement et à l'attractivité du pays qui les accueille. Comme le souligne Colin Miège, président du groupe de réflexion Sport et Citoyenneté : « le processus d'attribution donne aussi aux organisations sportives la possibilité d'exercer une influence sur les gouvernements nationaux et de chercher à garantir la protection de leur intérêts essentiels, tels que l'autonomie de gestion ou un régime fiscal favorable. Dans ce cadre, la diplomatie pourra déboucher aussi sur la contestation sur la scène internationale des conditions d'organisation de la manifestation dans le pays attributaire, voire à réclamer son boycott, au regard notamment de considérations humanitaires»¹⁹.

Il cite ainsi l'exemple de la lettre co-signée par les ministres des sports des 27 États membres de l'Union européenne, adressée en janvier 2021 à la commissaire européenne en charge des sports, pour demander que le respect des droits humains et des libertés individuelles soit pris en compte au moment d'attribuer une compétition internationale, aussi bien dans l'Union européenne qu'à l'extérieur, et incitant la Commission à mettre en place une politique en ce sens.

Le sport permet de toucher un public plus jeune, de donner donc une image plus populaire de la langue française que son image traditionnelle, parfois jugée élitiste.

La Semaine de la francophonie et l'Euro 2016 (Turquie)

La **Semaine de la francophonie** organisée en **Turquie**, à l'occasion de l'**Euro 2016 de football** sur le thème de la diplomatie sportive, fournit un exemple intéressant. Cette action de promotion de la langue française s'est appuyée à la fois sur les consuls généraux des pays francophones en poste en Turquie, les établissements scolaires et universitaires bilingues du pays, mais aussi des sportifs, tels que le footballeur français, Pascal Nouma, ancien joueur du Besiktas.

Parmi les manifestations et activités organisées dans le cadre de cette semaine : la réalisation d'un glossaire franco-turc, la projection de films à l'Institut français d'Izmir dont un documentaire turc consacré à un ancien footballeur turc ayant évolué en Fran, un concours de vidéos en ligne sur la thématique du football, ainsi qu' une soirée « francophonie et football » présidée par l'ambassadeur au Palais de France à Istanbul, à laquelle étaient invités plusieurs personnalités du monde sportif.

Le sport moderne présente des particularités qui en font un vecteur particulièrement efficace de « puissance douce », capacité d'un État à influencer et à orienter les relations internationales en sa faveur par un ensemble de moyens autres que coercitifs : popularité, forte médiatisation, universalité, neutralité politique... Il dépasse les frontières et mobilise

¹⁹« *Quelle diplomatie sportive dans le cadre de la politique des sports de l'Union européenne ?* », Colin Miège, site internet de Sport et citoyenneté (<https://www.sportetcitoyennete.com/articles/quelle-diplomatie-sportive-dans-le-cadre-de-la-politique-des-sports-de-lunion-europeenne>).

les populations, la jeunesse en particulier.

Pour la Francophonie, la diplomatie sportive pourrait être un formidable levier pour renforcer l'attractivité de ses territoires pour les grands événements sportifs et mobiliser davantage pour les candidatures des pays francophones, promouvoir les valeurs et d'un « modèle sportif francophone » (à travers ,notamment, de la lutte contre le dopage et la diffusion des valeurs éducatives du sport) et défendre le français au sein des instances sportives internationales et comme langue officielle du mouvement olympique.

L'exemple cité par la section polynésienne dans sa contribution au présent rapport peut à cet égard, une source d'inspiration :

La Convention d'Apia (Polynésie-française, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, Wallis-et-Futuna)

Le 14 juillet 2019, a été signée à **Apia**, capitale des îles Samoa, une convention entre le VASANOC (Vanuatu Sport Association and National Olympic Committee), le COPF (Comité Olympique de Polynésie française), le CTOS-WF (Comité Territorial Olympique et Sportif de Wallis-et-Futuna) et le CTOS-NC (Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie). Cette convention rappelle que le Vanuatu, la Polynésie française, les îles Wallis - et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie constituent les quatre territoires et pays francophones de la région Pacifique.

Ladite convention, conclue pour une durée indéterminée, pose les principes :

- d'engagement réciproque entre les signataires en termes de formation ;
- de coopération régionale pour consolider l'image et la représentativité du sport français et francophone dans le Pacifique ;
- d'encouragement des déplacements de sportifs dans le cadre d'événements sportifs organisés par les signataires ;
- de promotion de la mutualisation des compétences techniques et des expériences dans les domaines du sport à l'occasion des déplacements de sportifs.

En conclusion, cette diplomatie sportive ne saurait être conçue comme défensive et se résigner à être un outil de résistance à un monde de demain qui ne penserait et ne se construirait qu'en anglais, mais comme un projet positif, créatif, capable d'y porter la civilisation dont elle est dépositaire²⁰.

Pour reprendre les propos d'André Malraux, à l'époque où était envisagée la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) : « Notre problème n'est donc nullement dans l'opposition des cultures nationales, mais dans l'esprit particulier qu'une culture nationale peut donner dans la culture mondiale [...]. Il est sans intérêt de chercher si nous devons préférer la culture française à l'anglaise [...], pour atteindre la culture mondiale, [...] chaque homme se fonde sur une culture et c'est la sienne. Mais pas sur elle seule ».²¹

²⁰ « Pour une francophonie positive », Gaël Nofri, tribune publiée dans *Le Journal du dimanche*, 7 août 2017.

²¹ Cité dans « Olympisme et Francophonie », Henri de Sérandour, in « Sport et Francophonie », *Les Cahiers de la Francophonie* n° 9, coordonné par Monique Pontault, L'Harmattan, 2001.

6 LES RECOMMANDATIONS

1. **Promouvoir des valeurs** dans le sport et les organisations sportives, régies conformément aux principes de démocratie, de transparence, d'intégrité, de solidarité, d'égalité de genre, d'ouverture, de responsabilité, d'accessibilité, et de respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme ;
2. Encourager les États et territoires francophones à développer une **stratégie nationale pour le sport** qui ne soit pas uniquement axée sur les équipements et les infrastructures mais également sur le capital humain, à travers notamment des actions de formation et d'encadrement ;
3. Inciter les États et territoires francophones à mettre en place un **Code du sport** ayant pour objet d'organiser les missions des acteurs du sport (État, collectivités locales, fédérations, clubs, associations....) et de favoriser les investissements privés dans des territoires où, souvent, le pouvoir central est le seul à financer le sport ;
4. Encourager les États et territoires francophones les États à **inclure l'éducation physique et sportive** dans les cursus scolaires et à mieux l'intégrer au sein des programmes éducatifs ;
5. Renforcer **l'accompagnement de publics spécifiques** qui sont les plus éloignés de la pratique d'activité physique et sportive et promouvoir l'accès à des infrastructures sportives notamment au sein des établissements scolaires.
6. Proposer un **label** aux clubs amateurs et professionnels visant à développer leur engagement et promouvoir ensemble l'intégration par le sport.

Le label « Club Solidaire » (France)

En France, en 2014, la plateforme Sport sans frontières et le ministère des sports ont lancé le label « Club Solidaire ». Cette initiative vise à encourager, accompagner et valoriser les pratiques sociales et solidaires des clubs sportifs français.

La création de ce label poursuit un triple objectif :

1. *Promouvoir les valeurs du sport ainsi que son rôle éducatif et social.*
2. *Dynamiser les actions sociétales des clubs et favoriser l'implication citoyenne des jeunes licenciés.*
3. *Développer les actions solidaires des clubs.*

En devenant un Club Solidaire, les clubs ont la possibilité de :

- *rejoindre les clubs sportifs souhaitant promouvoir ensemble les valeurs du sport et son utilité sociale,*
- *mener des actions de collecte de fonds en faveur de l'éducation par le sport,*
- *animer une saison solidaire et sensibiliser ses parties prenantes,*
- *développer son approche sociale au niveau local.*

7. **Cartographier** l'écosystème du sport : dans de nombreux territoires les informations sur le sport (ses acteurs, son économie) sont lacunaires. Or, ces informations sont un outil précieux pour élaborer une politique sportive efficace et accroître le potentiel de développement qu'elle recèle. Mieux **mesurer et évaluer les impacts**

économiques, sociaux et environnementaux du sport dans les territoires est d'une importance cruciale.

Un guide pour la réalisation des études sur l'impact économique des GESI (Québec)

Depuis 2016, le ministère du Tourisme du Québec propose aux organisateurs d'événements un [Guide méthodologique pour la réalisation des études sur l'impact économique des grands festivals et événements](#). Y sont présentés une méthodologie et des modalités standardisées afin que les organisateurs soient en mesure de réaliser une étude d'impact économique à coûts réalistes. Une expérimentation a d'ailleurs été faite lors de l'édition 2015 du Grand Prix du Canada publiée sous le nom de Mesure de l'impact économique du Grand Prix du Canada 2015. Lors de cet événement, des revenus ont été perçus, issus de l'impôt sur les salaires, de taxes de vente et de taxes spécifiques, de l'ordre de 5,7 millions de dollars pour le gouvernement du Québec et d'environ 2,4 millions de dollars pour le gouvernement fédéral.

8. **Coordonner** l'action de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des associations, des fédérations sportives, des entreprises et de leurs institutions sociales pour définir et garantir un droit égal à la pratique de tous les publics, sur l'ensemble du territoire ;
9. **Soutenir la recherche** dans le domaine de l'information économique sur le sport, à développer l'évaluation de grands événements sportifs internationaux (GESI) et à mieux mesurer l'impact environnemental de la pratique sportive sur leur territoire.

L'exemple de l'Institut national du sport du Québec (Canada)

L'Institut national du sport du Québec est un organisme privé sans but lucratif qui soutient tous les athlètes engagés dans un sport olympique ou paralympique ainsi que les entraîneurs de haut niveau au Québec. Il appartient au Réseau francophone olympique de recherche en médecine du sport. Ce dernier fait partie des onze centres mondiaux de recherche pour la prévention de la blessure et la protection de la santé de l'athlète reconnus par le Comité international olympique. Le site de l'Institut québécois présente une liste des travaux de recherche et d'innovation visant l'amélioration de la performance d'athlètes de haut niveau. Les travaux scientifiques sont faits en collaboration avec des partenaires des secteurs universitaire, collégial, médical et privé et touchent une variété de domaines : apprentissage moteur, biomécanique, chronobiologie, génie, neurosciences, nutrition, physiologie, psychologie, etc.

10. Développer les **partenariats public-privé** pour une meilleure efficacité et un meilleur impact sur les populations locales et créer un fonds d'amorçage pour financer des entreprises sportives ;
11. Faire de la **coopération** dans le domaine du sport une priorité, en privilégiant la formation des encadrants et le partage d'expertise technique dans l'organisation de grands événements et **mieux articuler le soutien au sport de haute performance** avec les **pratiques amateurs**, afin de créer de véritables filières nationales de formation ;
12. **Défendre l'usage du français** dans les instances sportives internationales,

notamment au sein des fédérations sportives et du comité olympique international ;

13. **Soutenir** les efforts du CIJF visant à **renover les Jeux de la Francophonie** et souscrire aux recommandations formulées lors du séminaire de réflexion organisé les 10 et 11 décembre 2020 à Paris ;
14. Créer au sein de la Francophonie une **structure permanente** qui aurait pour mission d'exercer une **veille sur le sport, promouvoir le français dans le monde sportif** (en capitalisant notamment l'expérience des Grands Témoins de la Francophonie), **recenser les bonnes pratiques et faciliter le partage d'expériences** entre les États et territoires francophones ;
15. **Inciter** les **bailleurs de fonds** à inclure un **volet « sport »** dans les programmes de développement.

7 CONCLUSION

Si la diplomatie d'influence s'est emparée du sport de haut niveau, le « sport pour toutes et tous » est loin d'être au cœur des politiques internationales et de dispositifs interministériels, alors même qu'il a vocation à renforcer l'éducation, la santé, l'inclusion, la cohésion, l'égalité et la responsabilité environnementale dans tous les secteurs.

Le sport en lui-même ne produit pas les effets éducatifs auxquels il est habituellement associé. C'est aussi la façon dont il est pratiqué, enseigné et encadré qui permet de les obtenir.

Comme le rappelle Victor Kouassi : « *dans toutes ses composantes, le sport, pour pouvoir se développer, doit pouvoir bénéficier d'un budget important, et reposer sur les bases suivantes : une volonté politique déterminée des États, un environnement associatif complémentaire, des structures d'accueil et d'entraînement opérationnelles, des formateurs qualifiés, une assistance médicale permanente* ».

À cet égard, il paraît essentiel de centrer l'action que peut développer la Francophonie, à travers notamment la coopération internationale, sur la formation et l'encadrement. Si le financement et la construction d'équipements sportifs peuvent efficacement contribuer au développement, l'investissement dans le capital humain paraît, à long terme, une plus grande et plus sûre source de bénéfices. Une meilleure coordination des multiples actions entre les acteurs du sport et de la francophonie, qui doivent s'efforcer de les relier systématiquement aux Objectifs de Développement Durables (ODD), s'avèrent également souhaitables.

S'agissant de la valorisation de la langue française, l'accent doit être placé sur la capitalisation des résultats acquis à chaque olympiade. La période suivant les Jeux est toute aussi importante que les phases de préparation et de déroulement. Une meilleure articulation des nombreux acteurs mobilisés à chaque événement sportif, parmi lesquels les ambassadeurs des pays francophones, sont un rouage essentiel, un suivi renforcé, sur le long terme, des progrès réalisés, sont à cet égard essentiels.

En résumé, les acteurs du sport et de la Francophonie peuvent et doivent la « jouer collectif ». En s'épaulant mutuellement, ils peuvent accroître les bénéfices de leurs actions, et accroître leur efficacité. La Francophonie peut servir le sport autant que le sport peut

servir la Francophonie.

« Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il peut créer de l'espoir où il n'y avait avant que du désespoir. » (Nelson Mandela)

8 ANNEXE I – PRINCIPAUX GRANDS EVENEMENT SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI) ORGANISES ENTRE 2022 ET 2027 DANS DES ÉTATS OU TERRITOIRES DE LA FRANCOPHONIE

Pays d'accueil	Compétition	Date
Algérie (Oran)	Jeux de la Méditerranée	25 juin au 5 juillet 2022
Maroc (Rabat)	Coupe d'Afrique des nations féminine de football	2 au 23 juillet 2022
France (Courchevel et Méribel)	Championnat du monde de ski alpin	6 au 19 février 2023
Cambodge (Phnom Penh)	Jeux du Sud-Est asiatique (SEA Games)	5 au 16 mai 2023
Tunisie (Hammamet)	Jeux africains de plage	23 au 30 juin 2023
République démocratique du Congo (Kinshasa)	Jeux de la Francophonie	28 juillet au 6 août 2023
France	Coupe du monde rugby à XV	8 septembre au 28 octobre 2023
France (Montpellier)	Championnat d'Europe de Judo	2 au 5 novembre 2023
Côte d'Ivoire	Coupe d'Afrique des nations masculine de football	13 février au 11 janvier 2024
France ²²	Jeux Olympiques et Paralympiques d'été	26 juillet au 11 août 2024
Maroc	Coupe d'Afrique des nations féminine de football	2024
Rwanda (Kigali)	Championnat du monde de cyclisme sur route	2025
Sénégal (Dakar)	Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été	31 octobre au 13 novembre 2026
Canada/ États-Unis/ Mexique	Coupe du monde de football masculin	Juin et juillet 2026
Canada (Québec, Montréal)	Championnat du monde de cyclisme sur route	20 au 27 septembre 2026
Suisse (Crans-Montana)	Championnat du monde de ski alpin	Février 2027
France (Haute-Savoie)	Championnat du monde de cyclisme sur route	11 au 26 septembre 2027
France (Polynésie française - Tahiti)	Jeux du Pacifique	2027

²² Tahiti (Polynésie française) a été retenue pour accueillir les épreuves de surf.

9 ANNEXE II – QUESTIONNAIRE « SPORT ET FRANCOPHONIE » DE LA SECTION FRANÇAISE

Assemblée parlementaire de la francophonie (APF)

Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC)

Rapport « Sport et Francophonie »

Questionnaire

Ces prochaines années, plusieurs grands événements sportifs internationaux vont se dérouler dans l'espace francophone. En 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris seront les premiers à être dans un pays francophone depuis les Jeux d'hiver de Vancouver en 2010 et les Jeux d'été de Montréal en 1976. D'autres pays francophones vont accueillir des compétitions majeures : la République démocratique du Congo (les Jeux de la Francophonie de Kinshasa en 2022), l'Algérie (les Jeux de la Méditerranée à Oran en 2022), le Sénégal (les Jeux Olympiques de la Jeunesse de Dakar en 2026) ou encore le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la Guinée qui organiseront successivement les prochaines éditions de la Coupe d'Afrique des nations de football, tandis que le Canada est l'un des trois pays où aura lieu la Coupe du monde de football 2026.

Ces différentes compétitions sont autant d'occasions de redorer le blason de la francophonie. Elles sont également de formidables leviers de développement social, culturel et économique pour les populations et les territoires qui les accueillent.

Car si ces événements rassemblent uniquement les meilleurs athlètes de haut niveau, ils placent le sport au cœur des sociétés et des politiques publiques.

Or, le sport est un langage universel : il peut être pratiqué à tout âge, transcende les religions, les origines ou les conditions sociales. Le développement du handisport, du sport adapté, le rend désormais accessible aux personnes en situation de handicap physique ou mental. Il partage avec la francophonie de nombreuses valeurs : comme elle, il a le pouvoir d'offrir un cadre commun de valeurs telles que la paix, la solidarité, l'égalité, et le respect des différences, appuyer l'éducation et la formation, et enfin promouvoir la coopération économique au service du développement durable.

En effet, le sport ne saurait être réduit ni à une pratique physique ni à un simple divertissement. Il est aussi une activité de santé, un mode de formation, un espace de compétition, un marché économique, un moyen d'aménagement du territoire, un instrument de mobilisation pour un espace francophone qui compte plus de 300 millions d'hommes et de femmes répartis sur cinq continents.

Fédérateur et vecteur d'inclusion, le sport qu'il soit professionnel ou amateur, doit être pensé comme un outil au service d'objectifs plus larges de développement. Aussi le sport est-il cité dans l'Agenda 2030 pour le développement durable : il contribue à la paix, à l'autonomisation des femmes et des jeunes ainsi qu'à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en matière de santé, d'éducation et de cohésion sociale.

Dans le cadre du projet de rapport sur le sport et la francophonie, la section française de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a préparé ce questionnaire à l'attention des

sections membres de l'APF.

Ce rapport poursuit un triple objectif :

- établir un état des lieux de la diversité des acteurs impliqués dans le sport et la francophonie, et mieux comprendre leur articulation ;
- expliquer comment la francophonie peut, à travers le sport, avec lequel il partage nombre de valeurs, être un formidable vecteur d'inclusion sociale et d'éducation, une arme puissante contre les discriminations et les inégalités,
- étudier comment le sport, notamment à travers les grands événements sportifs internationaux, peut servir au mieux la promotion et la valorisation de la langue française.

Les informations recueillies seront intégrées dans le rapport qui sera présenté lors de la prochaine réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC).

QUESTIONS

(a) le sport, outil de diplomatie et de coopération internationale

1. Votre territoire va-t-il être l'origine et/ou a-t-il bénéficié d'actions de coopération internationale dans le domaine du sport, notamment en matière de formation, d'entraînement, et d'encadrement ?
2. Votre territoire a-t-il été à l'origine d'initiatives en matière de diplomatie sportive ?
3. Quels sont les structures ou programmes au sein du ministère chargé des sports qui ont pour vocation de développer ou d'appuyer son action internationale ?
4. Votre territoire dispose-t-il d'une instance ou d'un programme ayant pour mission d'accompagner les sportifs de haut niveau dans leur engagement au sein des instances sportives internationales ?

(b) le sport, levier d'inclusion sociale

5. Veuillez citer des exemples de programmes ou d'actions développant la dimension inclusive du sport développé par le gouvernement ou par les collectivités territoriales (régions, provinces, cantons, villes...) de votre territoire ayant pour objet :
 - l'éducation citoyenne et l'intégration économique et sociale de la jeunesse,
 - l'égalité hommes-femmes,
 - l'insertion des handicapés,
 - la lutte contre les discriminations.

Si oui veuillez fournir des exemples précis et datés et, si possible, indiquer dans quelle mesure, ces programmes ont pu influencer sur la pratique sportive des catégories de populations concernées au cours des vingt dernières années.

6. Votre territoire a-t-il bénéficié d'actions menées par l'Association francophone des Comités Nationaux Olympiques (AFCNO) au cours de ces cinq dernières années ?

Si oui, veuillez citer des exemples précis.

7. Des athlètes de votre pays sont-ils à l'origine d'initiatives favorisant l'égalité des droits, l'égalité des genres, la lutte contre les discriminations ?

Si oui, veuillez citer un (ou des) exemple(s) précis.

8. Pouvez-vous citer des exemples de programmes sociaux mis en œuvre par des fondations privées dans le domaine du sport – notamment celles des clubs sportifs ?

(c) les grands événements sportifs internationaux, vecteur de rayonnement de la langue française

9. De grands événements sportifs internationaux (GESI) se sont-ils déroulés dans votre pays ou territoire ces dix dernières années ? Le cas échéant,
 - des actions de promotion de la langue française ont-elles été réalisées dans le cadre de ces événements ?
 - votre territoire a-t-il bénéficié de l'expertise d'autres pays francophones pour les organiser ?
 - une structure a-t-elle été mise en place pour pérenniser l'héritage sportif, culturel, économique, de ces GESI ?
 - les retombées culturelles et économiques de ces GESI ont-elles fait l'objet d'une évaluation ?

(d) le sport au service de la francophonie

10. Dans votre territoire, quelle(s) instance(s) contribue(nt) au développement de la francophonie par le sport ?
11. Dans quelle mesure le réseau diplomatique de votre territoire contribue-t-il à la promotion de la francophonie par le sport ?
12. Le comité national olympique de votre territoire est-il à l'origine d'initiatives destinées à promouvoir la francophonie ?

Si oui, veuillez citer un (ou des) exemple(s) précis.

13. Votre ministère chargé des sports développe-t-il des actions de coopération en lien ou en partenariat avec le réseau culturel francophone (établissements d'enseignement du français à l'étranger, Alliances Françaises, Maisons de la francophonie....) ?

Si oui, veuillez citer un (ou des) exemple(s) précis.

(e) le sport, objet de recherche

14. Avez-vous d'autres informations à partager au sujet du sport et de la francophonie dans votre territoire ?

Par exemple, vous pouvez mentionner ici les travaux réalisés par le parlement ou l'institut de recherche de votre territoire, en précisant les références de ces travaux, et si possible, le lien vers les documents.

10 ANNEXE III : PROJET DE RESOLUTION SUR LE SPORT ET LA FRANCOPHONIE PROPOSE PAR LA SECTION FRANÇAISE

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Ottawa le 24 avril 2023 :

- RECONNAISSANT** que le sport est un levier essentiel dans le développement de sociétés pacifiques et durables et qu'il influe directement sur la vie des populations, dans tous les pays et dans toutes les sphères de la société, notamment pour l'éducation, la santé, l'autonomisation, l'employabilité, l'inclusion, la compréhension mutuelle et la paix ;
- CONSIDÉRANT** le rôle central des collectivités locales dans le développement et dans l'organisation du sport pour toutes et pour tous, notamment en offrant une proximité avec les citoyennes et les citoyens ;
- RAPPELANT** que le sport est au service des Objectifs de développement durable adopté par l'ONU ;
- SE REFÉRANT** à la Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport, adoptée par 1978 par la 20^e session de la Conférence générale de l'UNESCO, et au Plan d'action de Kazan adopté le 15 juillet 2017 par la Sixième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport de l'UNESCO (MINEPS VI) ;
- ALARMÉE** par les conséquences potentiellement dramatiques de la fermeture prolongée des établissements scolaires liée à la pandémie de covid-19 sur le bien-être, la scolarisation et les perspectives d'avenir des enfants et des jeunes, en particulier par les plus vulnérables ;
- CONSCIENTE** que le sport et l'activité physique jouent un rôle crucial dans le relèvement inclusif et durable à la pandémie de covid-19 ;
- RAPPELANT** le rôle de premier plan du français et de la francophonie dans l'organisation et le développement du sport, en particulier dans le comité olympique international, dont le français est l'une des deux langues officielles ;
- INVITE** les États et gouvernements de l'espace francophone à :
- PROMOUVOIR** des valeurs dans le sport et les organisations sportives, régies conformément aux principes de démocratie, de transparence, d'intégrité, de solidarité, d'égalité de genre, d'ouverture, de responsabilité, d'accessibilité, et de respect des droits fondamentaux et des droits de l'homme;
- DEVELOPPER** une stratégie nationale pour le sport qui ne soit pas uniquement axée sur les équipements et infrastructures mais également sur le

		capital humain, à travers notamment des actions de formation et d'encadrement ;
INCLURE		l'éducation physique et sportive dans les cursus scolaires et à mieux l'intégrer au sein des programmes éducatifs ;
RENFORCER		l'accompagnement de publics spécifiques qui sont les plus éloignés de la pratique d'activité physique et sportive, promouvoir l'accès à des infrastructures sportives notamment au sein des établissements scolaires, et proposer un label aux clubs amateurs et professionnels visant à développer leur engagement et promouvoir ensemble l'intégration par le sport ;
CARTOGRAPHIER		l'écosystème du sport en recensant les acteurs et équipements sportifs afin de mieux pouvoir coordonner leurs actions sur l'ensemble de leurs territoires ;
PRENDRE COMPTE	EN	les exigences environnementales dans le développement des infrastructures et des activités sportives ;
COORDONNER		l'action de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des associations, des fédérations sportives, des entreprises et de leurs institutions sociales pour définir et garantir un droit égal à la pratique de tous les publics, sur l'ensemble du territoire ;
SOUTENIR		la recherche dans le domaine de l'information économique sur le sport, à développer l'évaluation de grands événements sportifs internationaux (GESI) et à mieux mesurer l'impact environnemental de la pratique sportive sur leur territoire ;
DEVELOPPER		les partenariats public-privé pour une meilleure efficacité et un meilleur impact sur les populations locales et créer un fonds d'amorçage pour financer des entreprises sportives ;
FAIRE DE COOPÉRATION	LA	dans le domaine du sport une priorité, en privilégiant la formation des encadrants et le partage d'expertise technique dans l'organisation de grands événements et à mieux articuler le soutien au sport de haute performance avec les pratiques amateurs, afin de créer de véritables filières nationales de formation ;
ET DÉFENDRE PROMOUVOIR	ET	l'usage du français dans les instances sportives internationales, notamment au sein des fédérations sportives et du comité olympique international.
INCITE		les bailleurs de fonds à inclure un volet « sport » dans les programmes de développement ;
ENCOURAGE		l'OIF et ses opérateurs à examiner l'opportunité de créer une structure permanente qui aurait pour mission d'exercer une veille sur le sport, promouvoir le français dans le monde sportif, recenser les bonnes pratiques et faciliter le partage d'expériences entre les

États et territoires francophones ;

INVITE

le mouvement sportif, compte tenu de l'autonomie des organisations sportives, à promouvoir la solidarité entre les organisations sportives à tous les niveaux afin de contribuer à la reprise après la pandémie de covid-19, à la durabilité et à la poursuite du développement du secteur du sport ;

SOUTIENT

les efforts du CIJF visant à rénover les Jeux de la Francophonie et souscrit aux recommandations formulées lors du séminaire de réflexion organisé les 10 et 11 décembre 2020 à Paris.